

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT SUR LA RÉUNION D'ORGANISATION POUR 1982
LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR LA PROGRAMMATION
PAR PAYS ET LA PROGRAMMATION MULTINATIONALE
ET LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1982

SUPPLÉMENT N° 6



NATIONS UNIES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT SUR LA RÉUNION D'ORGANISATION POUR 1982
LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR LA PROGRAMMATION
PAR PAYS ET LA PROGRAMMATION MULTINATIONALE
ET LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1982

SUPPLÉMENT N° 6



NATIONS UNIES

New York, 1982

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1982/16/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
PREFACE		vii

Première partie

REUNION D'ORGANISATION POUR 1982

Chapitres

I. ORGANISATION DE LA REUNION	1 - 6	2
II. RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DE LA DECISION 81/37 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN DATE DU 27 JUIN 1981, INTITULEE "RATIONALISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION"	7 - 8	3
III. QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CONSEIL EN 1982	9	3
IV. INCLUSION DE L'ARABE PARMIS LES LANGUES OFFICIELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10 - 11	3
V. QUESTIONS DIVERSES	12	3

Deuxième partie

REUNION EXTRAORDINAIRE SUR LA PROGRAMMATION PAR PAYS
ET LA PROGRAMMATION MULTINATIONALE

Chapitres

I. ORGANISATION DE LA REUNION	13 - 18	6
II. PROGRAMMATION PAR PAYS ET PROGRAMMATION MULTINATIONALE	19 - 59	7
A. Exécution de certains programmes par pays	19 - 25	7
B. Affectation des ressources des programmes au matériel	26 - 29	7
C. Tendances et problèmes de la programmation par pays	30 - 32	8
D. Examen et approbation des programmes et des projets par pays (y compris les demandes de prolongation)	33 - 40	8
E. Examen des programmes régionaux	41 - 46	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
F. Examen et approbation de programmes et de projets mondiaux et interrégionaux	47 - 49	13
G. Pouvoir d'approbation	50 - 56	14
H. Questions diverses	57 - 59	15

Troisième partie

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Chapitres

I. ORGANISATION DE LA SESSION	60 - 66	18
II. EXAMEN DE POLITIQUE GENERALE : LE FUTUR ROLE DU PNUD, SA STRUCTURE ET LES NOUVEAUX MOYENS CONCRETS DE MOBILISER DES RESSOURCES ACCRUES SUR UNE BASE DE PLUS EN PLUS PREVISIBLE, CONTINUE ET ASSUREE ..	67 - 70	19
III. EXECUTION DU PROGRAMME	71 - 110	20
A. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1982 .	71 - 74	20
B. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à des sessions antérieures	75 - 97	20
C. Programmes spéciaux d'assistance	98 - 106	23
D. Programme d'évaluation	107 - 110	24
IV. PLANIFICATION DES PROGRAMMES : TROISIÈME CYCLE DE PROGRAMMATION, 1982-1986	111 - 114	25
V. AUTRES FONDS ET PROGRAMMES	115 - 142	26
A. Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies	115 - 117	26
B. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	118 - 120	26
C. Volontaires des Nations Unies	121 - 123	27
D. Fonds d'équipement des Nations Unies	124 - 126	27

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
E. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	127 - 129	28
F. Coopération technique entre pays en développement	130 - 132	28
G. Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	133 - 135	28
H. Activités d'appui dans le domaine de l'énergie	136 - 138	29
I. Activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et autres formes d'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse	139 - 142	29
VI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	143 - 158	31
A. Analyse annuelle de la situation financière, 1981	143 - 144	31
B. Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1980-1981	145 - 146	31
C. Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1982-1983	147 - 148	31
D. Règlement financier du PNUD	149 - 150	32
E. Dépenses d'appui des organisations	151 - 152	32
F. Rapports de vérification des comptes	153 - 154	32
G. Appui sectoriel	155 - 156	33
H. Autres questions : Pool de navires de pêche ..	157 - 158	33
VII. QUESTIONS DIVERSES	159 - 167	34
A. Dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des organismes des Nations Unies	159 - 161	34
B. Décisions prises par d'autres organes du système des Nations Unies en 1981	162 - 164	34
C. Relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur	165 - 167	34
VIII. QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1982 et 1983	168 - 169	35

TABLE DES MATIERES (suite)

Annexes

	<u>Pages</u>
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1982	37
II. Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration tenues en 1982 et représentation	85

PREFACE

Le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur sa vingt-neuvième session est présenté au Conseil économique et social conformément au paragraphe 4 de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1965.

Le présent rapport est présenté au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982, pour être examiné au titre du point 19 de son ordre du jour intitulé "Activités opérationnelles". Les décisions adoptées par le Conseil d'administration qui se rapportent à ce point de l'ordre du jour sont indiquées ci-après. L'astérisque (*) indique une décision sur laquelle le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.

- 82/4. Programmation par pays et programmation multinationale, et autres questions relatives à la coopération pour le développement 1/
- 82/5. Examen de politique générale : Le futur rôle du PNUD, sa structure et les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible continue et assurée
- 82/6. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1981
- 82/19. Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies
- 82/20. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
- 82/21. Volontaires des Nations Unies
- 82/22. Fonds d'équipement des Nations Unies
- 82/23. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles
- 82/36. Dépenses d'appui des organisations
- *82/38. Appui sectoriel
- 82/43. Autres rapports examinés par le Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session 2/

En outre, les décisions du Conseil d'administration indiquées ci-dessous présentent un intérêt pour l'examen d'autres points de l'ordre du jour du Conseil économique et social :

<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Décision du Conseil d'administration</u>
22	82/13. Assistance au peuple palestinien
4	82/14. Exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda

20	82/25.	Mesures prises concernant les programmes relatives à la mise en valeur des ressources énergétiques
15	82/26.	Mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne
24	82/27.	Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne
15	82/28.	Coentreprise PNUD.(BNUS)/PNUE (soutien institutionnel)
2	82/41.	Ordre du jour provisoire de la trentième session du Conseil d'administration et questions connexes
2	82/42.	Dispositions concernant les réunions du Conseil d'administration en 1982 et 1983

1/ La section IV de la décision 82/4 se rapporte également au point 9 de l'ordre du jour du Conseil économique et social, intitulé "Coopération régionale".

2/ En particulier le rapport de l'Administrateur sur le rôle du personnel national qualifié (DP/1982/9).

Première partie

REUNION D'ORGANISATION POUR 1982

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA REUNION

Date et lieu de la réunion

1. Conformément au paragraphe 2 de l'article premier de son règlement intérieur (DP/1/Rev.4), le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a tenu sa première réunion pour 1982, une réunion d'organisation, au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 février 1982.

Participation

2. On trouvera à la section D de l'annexe II au présent rapport une liste des membres du Conseil d'administration, des Etats représentés par des observateurs, des services et programmes de l'ONU et des organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux qui étaient représentés à la réunion.

Election du Bureau

3. Conformément à l'article 11 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation M. Douglas Lindores (Canada) aux fonctions de président de sa vingt-neuvième session. Le Conseil a ensuite élu, également par acclamation, les membres suivants de son Bureau : M. Mohamed Memmi (Tunisie), premier vice-président, M. Anton Baramov (Bulgarie), troisième vice-président, et M. Miguel A. Albornoz (Equateur), quatrième vice-président. L'élection du deuxième vice-président, à choisir dans le Groupe des Etats d'Asie et du Pacifique, a été reportée à une date ultérieure.

4. M. Memmi, premier vice-président, a été nommé président du Comité budgétaire et financier.

Ordre du jour

5. A sa première séance, le Conseil a adopté, sans opposition, l'ordre du jour de sa réunion d'organisation pour 1982 (DP/1982/L.1). L'ordre du jour ainsi adopté est reproduit à l'annexe II au présent rapport.

Compte rendu analytique de la réunion

6. Les vues exprimées au cours de la première séance du Conseil sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.1).

Chapitre II

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DE LA DECISION 81/37 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN DATE DU 27 JUIN 1981, INTITULEE "RATIONALISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION"

7. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du secrétariat sur le nouveau système de cotes des documents (DP/1982/INF.1 et Corr.1).

8. Le Secrétaire du Conseil a rendu compte verbalement des mesures prises pour donner effet aux dispositions de la décision 81/37 du Conseil d'administration (voir DP/1982/SR.1).

Chapitre III

QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CONSEIL EN 1982

9. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat (DP/1982/L.2) contenant l'ordre du jour provisoire de sa réunion extraordinaire (24-28 mai 1982) et celui de sa vingt-neuvième session (1er-18 juin 1982). Par sa décision 82/1, le Conseil a approuvé ces deux ordres du jour provisoires, tels qu'ils avaient été révisés compte tenu des vues exprimées par les délégations et des renseignements fournis par le Secrétaire du Conseil. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/1.)

Chapitre IV

INCLUSION DE L'ARABE PARMi LES LANGUES OFFICIELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat (DP/1982/L.3) contenant les modifications qu'il était proposé d'apporter aux articles du règlement intérieur relatifs aux langues officielles du Conseil d'administration.

11. Le Conseil a alors adopté la décision 82/3, par laquelle les articles du règlement intérieur concernant les langues officielles du Conseil ont été modifiés de façon à inclure l'arabe. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

Chapitre V

QUESTIONS DIVERSES

12. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Secrétaire a informé le Conseil de la demande présentée par le Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, qui souhaitait participer aux travaux du Conseil en qualité d'observateur. Le Conseil a décidé d'accorder le statut d'observateur au Programme du golfe Arabe. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/2.)

Blank page



Page blanche

Deuxième partie

REUNION EXTRAORDINAIRE SUR LA PROGRAMMATION PAR PAYS
ET LA PROGRAMMATION MULTINATIONALE

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA REUNION

Date et lieu de la réunion

13. Conformément à sa décision 81/45 du 1er juillet 1981, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a tenu à Genève, du 24 au 28 mai 1982, une réunion extraordinaire sur la programmation par pays et la programmation multinationale (2ème à 11ème séances). Cette réunion s'est poursuivie pendant la vingt-neuvième session du Conseil, les 4 et 18 juin 1982 (20ème et 36ème séances).

Participation

14. On trouvera à la section D de l'annexe II au présent rapport une liste des membres du Conseil d'administration, des Etats représentés par des observateurs et des organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux qui étaient représentés à la réunion, ainsi que des autres participants.

Election du Bureau

15. A sa 2ème séance, le Conseil a élu par acclamation M. B.M. Oza (Inde) deuxième Vice-Président.

Ordre du jour et organisation des travaux

16. A la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la réunion extraordinaire (DP/1982/L.4 et Corr.1), tel qu'il a été modifié oralement par le Président. L'ordre du jour ainsi adopté est reproduit à l'annexe II au présent rapport. On trouvera dans le document DP/1982/L.6 la liste récapitulative des documents publiés pour la réunion extraordinaire.

17. A sa 5ème séance, le Conseil a décidé d'approuver tous les programmes et projets de pays et les programmes et projets multinationaux séparément par région et de regrouper dans une décision d'ensemble qui serait adoptée à la fin de la réunion extraordinaire toutes les décisions prises par le Conseil au sujet des programmes et projets nationaux, multinationaux et mondiaux, les décisions relatives au pouvoir d'approbation et toutes autres décisions adoptées à la réunion extraordinaire.

Comptes rendus analytiques des séances

18. Les discussions auxquelles a donné lieu la réunion extraordinaire font l'objet des comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.2 à 11, 20 et 36).

Chapitre II

PROGRAMMATION PAR PAYS ET PROGRAMMATION MULTINATIONALE

A. Exécution de certains programmes par pays

19. Pour l'examen du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil a entendu des rapports intérimaires sur l'exécution de certains programmes de pays; en outre, il était saisi d'un rapport de l'Administrateur sur l'examen du deuxième programme pour le Viet Nam (DP/1982/2).

20. A la 3ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté oralement au Conseil un rapport intérimaire sur l'exécution de certains programmes de pays dans la région. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.3 à 5).

21. A la 5ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les Etats arabes a présenté oralement au Conseil un rapport intérimaire sur l'exécution de certains programmes de pays dans la région. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point de l'ordre du jour sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.5 et 6).

22. A la 6ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Groupe de l'Europe a présenté oralement au Conseil un rapport intérimaire sur l'exécution de certains programmes de pays dans la région. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.6 et 7).

23. A la 7ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté oralement au Conseil un rapport intérimaire sur l'exécution de certains programmes de pays dans la région. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.7 à 9 et 36).

24. A la même séance, l'Administrateur adjoint a présenté le rapport sur l'examen du deuxième programme pour le Viet Nam (DP/1982/2). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.7 à 9, 20 et 36).

25. A la 9ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine a présenté oralement au Conseil un rapport intérimaire sur l'exécution de certains programmes de pays dans la région. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.9, 10 et 20).

B. Affectation des ressources des programmes au matériel

26. Pour l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'un rapport de l'Administrateur sur l'affectation des ressources des programmes au matériel (DP/1982/3).

27. A la 2ème séance, l'Administrateur adjoint a présenté le rapport. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.2 à 10).

28. Le Groupe de travail a ensuite examiné cette question à la vingt-neuvième session du Conseil d'administration afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

29. A sa 36ème séance, tenue au cours de sa vingt-neuvième session, le Conseil a adopté un projet de décision sur l'affectation des ressources des programmes au matériel (DP/1982/L.16), présenté par le Président du Groupe de travail. Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4B).

C. Tendances et problèmes de la programmation par pays

30. Pour l'examen du point 3 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'un rapport de l'Administrateur sur les tendances et problèmes ressortant des programmes de pays proposés pour approbation en 1982 (DP/1982/4 et Add.1).

31. L'Administrateur adjoint a présenté ce rapport à la 2ème séance. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.2 à 5).

32. A sa 36ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision figurant à la section I de la note du Président (DP/1982/L.11). Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect. I.).

D. Examen et approbation des programmes et des projets par pays (y compris des demandes de prolongation)

33. Pour l'examen du point 3 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après concernant les programmes et projets par pays (y compris les demandes de prolongation) proposés :

1. Programmes et projets par pays

<u>Pays</u>	<u>Cotes des documents</u>	<u>Notes de l'Administrateur</u>
<u>Afrique</u>		
Angola	DP/CP/ANG/1	DP/CP/ANG/NOTE/1
Botswana	DP/CP/BOT/3	
Burundi	DP/CP/BDI/3	DP/CP/BDI/NOTE/3
Comores	DP/CP/COI/2	
Gabon	DP/CP/GAB/3	
Guinée	DP/CP/GUI/3	DP/CP/GUI/NOTE/3
Guinée-Bissau	DP/CP/GBS/2	DP/CP/GBS/NOTE/2

<u>Pays</u>	<u>Cotes des documents</u>	<u>Notes de l'Administrateur</u>
<u>Afrique (suite)</u>		
Lesotho	DP/CP/LES/3	
Madagascar	DP/CP/MAG/3	DP/CP/MAG/NOTE/3
Malawi	DP/CP/MLW/3	DP/CP/MLW/NOTE/3
Mozambique	DP/CP/MOZ/2 et Corr.1	DP/CP/MOZ/NOTE/2
République-Unie de Tanzanie	DP/CP/URT/3	DP/CP/URT/NOTE/3
Seychelles	DP/CP/SEY/2	
Somalie	DP/CP/SOM/3	DP/CP/SOM/NOTE/3
Zaïre	DP/CP/ZAI/3 et Corr.1	DP/CP/ZAI/NOTE/3
Zambie	DP/CP/ZAM/3 et Corr.1	
Zimbabwe	DP/CP/ZIM/1 et Corr.1	
<u>Etats arabes</u>		
Bahreïn	DP/CP/BAH/3	
Djibouti	DP/CP/DJI/1 et Corr.1	
Emirats arabes unis	DP/CP/UAE/3	DP/CP/UAE/NOTE/3
Iraq	DP/CP/IRQ/3 et Corr.1	DP/CP/IRQ/NOTE/3
Jamahiriya arabe libyenne	DP/CP/LIB/3	DP/CP/LIB/NOTE/3
Jordanie	DP/CP/JOR/3	DP/CP/JOR/NOTE/3
Maroc	DP/CP/MOR/3 et Corr.1	DP/CP/MOR/NOTE/3
Oman	DP/CP/OMA/3 et Corr.1	
Tunisie	DP/CP/TUN/3	
Yémen démocratique	DP/CP/PDY/3 et Corr.1	
<u>Asie et Pacifique</u>		
Birmanie	DP/CP/BUR/4 et Corr.1	DP/CP/BUR/NOTE/4
Chine	DP/CP/CPR/1	DP/CP/CPR/NOTE/1
Fidji	DP/CP/FIJ/3	
Iles Cook	DP/CP/CKI/1 et Corr.1	
Iles Salomon	DP/CP/SOI/3	
Malaisie	DP/CP/MAL/3 et Corr.1	
Pakistan	DP/CP/PAK/3 et Corr.1	DP/CP/PAK/NOTE/3
Samoa	DP/CP/SAM/3 et Corr.1	
Singapour	DP/CP/SIN/4 et Corr.1*	
Thaïlande	DP/CP/THA/3	DP/CP/THA/NOTE/3
<u>Europe</u>		
Albanie	DP/CP/ALB/2	DP/CP/ALB/NOTE/2
Hongrie	DP/CP/HUN/3	
Malte	DP/CP/MAT/3	
Portugal	DP/CP/POR/2	
Roumanie	DP/CP/ROM/2	
Tchécoslovaquie	DP/CP/CZE/3	
Turquie	DP/CP/TUR/3	DP/CP/TUR/NOTE/3
Yougoslavie	DP/CP/YUG/3	

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

<u>Pays</u>	<u>Cotes des documents</u>	<u>Notes de l'Administrateur</u>
<u>Amérique latine</u>		
Antigua-et-Barbuda	DP/CP/ANT/1	
Antilles néerlandaises	DP/CP/NAN/1	
Argentine	DP/CP/ARG/3 et Corr.1	DP/CP/ARG/NOTE/3
Bahamas	DP/CP/BHA/1	
Barbade	DP/CP/BAR/3	
Bermudes	DP/CP/BER/1	DP/CP/BER/NOTE/1
Brésil	DP/CP/BRA/3	DP/CP/BRA/NOTE/3
Chili	DP/CP/CHI/3	
Dominique	DP/CP/DMI/1 et Corr.1	
Equateur	DP/CP/ECU/3	DP/CP/ECU/NOTE/3
Grenade	DP/CP/GRN/1	
Guyana	DP/CP/GUY/3	
Haïti	DP/CP/HAI/3	DP/CP/HAI/NOTE/3
Honduras	DP/CP/HON/3 et Corr.1	DP/CP/HON/NOTE/3
Iles Caïmanes	DP/CP/CAY/1	
Iles Vierges britanniques	DP/CP/BVI/1	
Iles Turques et Caïques	DP/CP/TCI/1	
Jamaïque	DP/CP/JAM/3	
Mexique	DP/CP/MEX/3	
Montserrat	DP/CP/MOT/1	
Panama	DP/CP/PAN/3	
Paraguay	DP/CP/PAR/3 et Corr.1	
Pérou	DP/CP/PER/3	DP/CP/PER/NOTE/3
Programme multi-insulaire des Caraïbes	DP/CP/CAR/3	
République dominicaine	DP/CP/DOM/3	
Saint-Christophe-et-Nièves	DP/CP/STK/1	
Sainte-Lucie	DP/CP/STL/1 et Corr.1	
Saint-Vincent-et-Grenadines	DP/CP/STV/1 et Corr.1	
Venezuela	DP/CP/VEN/3	

<u>Pays</u>	<u>Intitulé du projet</u>	
Viet Nam	Réparation et entretien de locomotives diesel (VIE/80/054)	DP/PROJECTS/REC/10

2. Prolongations

<u>Pays</u>	<u>Cote du document</u>
Inde	DP/CP/IND/EXTENSION

Prolongation de programmes de pays en cours : Note de l'Administrateur (DP/1982/87)

3. Recommandations

Programmation par pays et programmation multinationale - recommandations :
Note de l'Administrateur (DP/1982/88 et Corr.1).

34. A la 3ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté les programmes des pays suivants : Angola, Botswana, Burundi, Comores, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette partie du point 3 d) de l'ordre du jour sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.3 à 5).
35. A la 5ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les Etats arabes a présenté les programmes des pays suivants : Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Maroc, Oman, Tunisie et Yémen démocratique. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette partie du point considéré sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.5 et 6).
36. A la 6ème séance, le Chef du Groupe de l'Europe a présenté les programmes des pays suivants : Albanie, Hongrie, Malte, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie et Yougoslavie. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette partie du point considéré sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.6 et 7).
37. A la 7ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional, pour l'Asie et le Pacifique a présenté les programmes des pays suivants : Birmanie, Chine, Fidji, Iles Cook, Iles Salomon, Malaisie, Pakistan, Samoa, Singapour et Thaïlande, ainsi qu'une demande de prolongation de deux ans du deuxième programme de pays de l'Inde et le projet pour le Viet Nam. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette partie du point considéré sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.7 à 9, 11, 20 et 36).
38. A la 9ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine a présenté les programmes des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Bahamas, Barbade, Bermudes, Brésil, Chili, Dominique, Equateur, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, îles Turques et Caïques, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Panama, Paraguay, Pérou, Programme multi-insulaire des Caraïbes, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Venezuela. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur cette partie du point considéré sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.9, 10 et 20).
39. A la 11ème séance, le Président a signalé au Conseil que, dans le document DP/1982/87, l'Administrateur exprimait l'intention d'approuver la prolongation d'un an des programmes en cours de 29 pays. En conséquence, le Conseil a pris note du document DP/1982/87. Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect. II).
40. A sa 5ème séance, le Conseil a approuvé les programmes de pays pour la région de l'Afrique; à sa 6ème séance, il a approuvé ceux de la région des Etats arabes; à sa 7ème séance, il a approuvé ceux du Groupe de l'Europe. A sa 20ème séance, il a approuvé les programmes pour la région de l'Amérique latine. A sa 36ème séance,

le Conseil a approuvé les programmes de pays pour la région de l'Asie et du Pacifique, y compris la demande de prolongation de deux ans du deuxième programme de l'Inde. A la même séance, le Conseil a également approuvé le projet de décision concernant la recommandation de l'Administrateur (DP/PROJECTS/REC/10), qui figurait au paragraphe 3 de la note du Président (DP/1982/L.11/Add.1). Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), ces décisions ont été incorporées dans la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour les textes de ces décisions, voir annexe I, décision 82/4A, sect.II, V et VI).

E. Examen des programmes régionaux

41. Pour l'examen du point 3 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des programmes régionaux proposés pour l'Afrique (DP/RAF/2) et pour l'Europe (DP/REU/1).

42. A la 3ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le programme régional pour l'Afrique. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.3 à 5).

43. A la 6ème séance, le Chef du Groupe de l'Europe a présenté le programme régional pour l'Europe. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées, dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.6 et 7).

44. A ses 5ème et 7ème séances, respectivement, le Conseil a pris note avec satisfaction des programmes régionaux pour l'Afrique et pour l'Europe. A sa 36ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision figurant à la section III de la note du Président (DP/1982/L.11). Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect.III).

45. A la 7ème séance, la délégation tunisienne a présenté, au nom du Gabon, de la Guinée, du Libéria, du Malawi, du Mali, du Niger, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Somalie, de la Tunisie et de la Zambie, un projet de décision (DP/1982/L.10) concernant la prolongation de l'assistance du PNUD aux centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.7, 9 et 11).

46. A sa 11ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision révisé publié sous la cote DP/1982/L.10/Rev.1. Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée ultérieurement à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect.IV).

F. Examen et approbation de programmes et projets mondiaux et interrégionaux

47. Pour l'examen du point 3 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

<u>Intitulés des projets</u>	<u>Cotes des documents</u>
Programme de lutte contre les maladies diarrhéliques : Recherches tendant à la mise au point d'un vaccin et de remèdes (Phase II) (GLO/81/011)	DP/PROJECTS/REC/1
Recherches en vue de l'amélioration du blé tropical (GLO/81/001)	" REC/2
Recensement et identification des ressources mondiales de la faune marine (GLO/82/001)	" REC/3
Programme international d'expérimentation et d'amélioration du riz (GLO/79/003)	" REC/4
Recherches sur les systèmes et les politiques alimentaires (GLO/80/006)	" REC/5 et Corr.1
Recherche et formation dans le domaine des techniques de production et d'utilisation des engrais (Phase II) (GLO/82/005)	" REC/6
Transfert de technologie dans le domaine des cultures de racines et de tubercules (Phase II) (GLO/82/002)	" REC/7
Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale semi-aride (ICRISAT) : recherche et formation dans le domaine de la culture du sorgho et du millet (Phase III) (GLO/81/012)	" REC/8
Laboratoire international de recherche sur les maladies des animaux : recherche et formation sur la lutte contre la trypanosomiase des animaux (Phase II) (GLO/81/003)	" REC/9

48. A la 10ème séance, le Directeur principal de la Division des projets mondiaux et interrégionaux a présenté les projets mondiaux énumérés ci-dessus. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.10 et 11).

49. A sa 11ème séance, le Conseil a approuvé les neuf projets mondiaux énumérés au paragraphe 47 ci-dessus et a autorisé l'Administrateur à prendre les dispositions voulues en vue de l'exécution de ces projets. Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée dans la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect.VII).

G. Pouvoir d'approbation

50. Conformément aux procédures révisées de programmation par pays énoncées dans le document DP/518 et Corr.1 et approuvées par le Conseil dans sa décision 81/15 du 27 juin 1981, le Conseil était saisi, pour l'examen du point 3 g) de l'ordre du jour, des 21 demandes ci-après de l'Administrateur tendant à ce que le Conseil l'autorise à approuver une assistance à des projets soumis par des gouvernements qui n'avaient jamais bénéficié d'un programme par pays ou pour lesquels il était impossible de déterminer la date à laquelle serait soumis le prochain programme :

<u>Pays ou territoire bénéficiaire</u>	<u>Note de l'Administrateur</u>
Ouganda	DP/1982/67
Nigéria	" 68 et Corr.1
Guinée équatoriale	" 69 et Corr.1
Liban	" 70
Soudan	" 71
Iran	" 73
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	" 74
Tonga	" 75
Tokélaou	" 76
Nauru	" 77
République populaire démocratique de Corée	" 78
Vanuatu	" 79
Tuvalu	" 80
Kiribati	" 81
Hong Kong	" 82*
Chypre	" 83 et Corr.1
Belize	" 84
Nicaragua	" 85
Brunéi	" 86
Swaziland	" 90
Qatar	" 94

51. A sa 5ème séance, le Conseil a examiné et approuvé les demandes de l'Administrateur, présentées par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique et figurant dans les documents DP/1982/67, DP/1982/68 et Corr.1, DP/1982/69 et Corr.1 et DP/1982/90, tendant à ce que le Conseil autorise l'Administrateur à approuver les projets présentés par les gouvernements de
 du Nigéria, de la Guinée équatoriale et du Swaziland en attendant que le Conseil approuve les programmes de ces pays en 1983.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

52. A la même séance, le Conseil a examiné les demandes de l'Administrateur, présentées par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les Etats arabes et figurant dans les documents DP/1982/70, DP/1982/71 et DP/1982/94, tendant à ce que le Conseil autorise l'Administrateur à approuver les projets présentés par les Gouvernements du Liban, du Soudan et du Qatar. Le Conseil a approuvé cette demande à sa 6ème séance.

53. A la 6ème séance également, l'Administrateur adjoint a présenté une demande de pouvoir d'approbation concernant les projets présentés par le Gouvernement de Chypre, qui figurait dans le document DP/1982/83 et Corr.1. Le Conseil a approuvé cette demande à sa 7ème séance.

54. Aux 7ème et 9ème séances, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté les demandes de l'Administrateur tendant à ce que le Conseil autorise l'Administrateur à approuver les projets présentés par divers gouvernements de la région (DP/1982/73, DP/1982/74, DP/1982/75, DP/1982/76, DP/1982/77, DP/1982/78, DP/1982/79, DP/1982/80, DP/1982/81, DP/1982/82* et DP/1982/86). Le Conseil a approuvé cette demande à sa 36ème séance.

55. A la 10ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine a présenté les demandes de l'Administrateur tendant à ce que le Conseil autorise l'Administrateur à approuver les projets présentés par les Gouvernements du Belize (DP/1982/84) et du Nicaragua (DP/1982/85). Le Conseil a approuvé cette demande à sa 20ème séance.

56. Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), les décisions prises par le Conseil au sujet des demandes de pouvoir d'approbation présentées par l'Administrateur ont été incorporées à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4A, sect.VIII).

H. Questions diverses

57. A la 8ème séance, le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale a fait au Conseil une déclaration concernant la proposition de créer une Université maritime mondiale. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.8, 10, 11 et 36).

58. Cette question a été renvoyée au Groupe de travail pour qu'il rédige un projet de décision que le Conseil serait appelé à examiner et à approuver.

59. A sa 36ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision concernant la proposition de créer une Université maritime mondiale, présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.16). Conformément à la décision du Conseil (voir par. 17 ci-dessus), cette décision a été incorporée à la décision d'ensemble adoptée par le Conseil à sa 36ème séance. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/4C).

Blank page



Page blanche

Troisième partie

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA SESSION

Date et lieu de la session

60. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a tenu sa vingt-neuvième session à Genève, du 1er au 18 juin 1982.

61. Le Comité budgétaire et financier du Conseil a tenu des séances à Genève entre le 24 mai et le 18 juin 1982, afin d'examiner des questions d'ordre financier, budgétaire et administratif (pour le rapport du Comité, voir le document DP/1982/95).

Participation

62. On trouvera à la section D de l'annexe II au présent rapport une liste des membres du Conseil d'administration, des Etats représentés par des observateurs et des organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux qui étaient représentés à la session, ainsi que des autres participants.

Election du Bureau

63. Conformément au paragraphe 2 de l'article premier de son règlement intérieur (DP/1/Rev.4), le Conseil a élu les membres de son Bureau à sa session d'organisation pour 1982. (Voir dans la première partie du présent rapport les paragraphes 3 et 4, et dans la deuxième partie le paragraphe 15.)

Ordre du jour

64. A sa 12ème séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa vingt-neuvième session (DP/1982/L.5), qui est reproduit à la section B de l'annexe II au présent rapport. L'ordre du jour annoté figure dans le document DP/1982/89. Le Conseil a également approuvé le projet d'organisation des travaux de la session publié sous la cote DP/1982/L.5. Une liste récapitulative des documents publiés pour la vingt-neuvième session figure dans le document DP/1982/L.7.

65. A sa 19ème séance, à l'issue du débat général à haut niveau de sa vingt-neuvième session, le Conseil a décidé de réunir le Groupe de travail du Conseil pendant le reste de la session pour qu'il élabore et mette au point sous forme définitive des projets de décision sur les diverses questions examinées en séance plénière, projets qui seraient examinés une dernière fois et approuvés par le Conseil.

Comptes rendus analytiques des séances

66. Les discussions auxquelles a donné lieu la vingt-neuvième session font l'objet des comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12 à 19, 21 à 35, 37 et 38).

Chapitre II

EXAMEN DE POLITIQUE GENERALE : LE FUTUR ROLE DU PNUD, SA STRUCTURE ET LES NOUVEAUX MOYENS CONCRETS DE MOBILISER DES RESSOURCES ACCRUES SUR UNE BASE DE PLUS EN PLUS PREVISIBILE, CONTINUE ET ASSUREE

67. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de l'Administrateur sur le rôle et la structure à venir du PNUD (DP/1982/5), les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée (DP/1982/15) et de nouveaux moyens de financer et de fournir une aide au développement par l'entremise du PNUD et des fonds qu'il gère (DP/1982/35 et Corr.1).
68. L'Administrateur a présenté ces rapports à la 12ème séance. Les vues exprimées sur ce point de l'ordre du jour pendant le débat général du Conseil, appelé débat à haut niveau de la vingt-neuvième session, sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12 à 19, 37 et 38).
69. Le Conseil a renvoyé le rapport de l'Administrateur sur de nouveaux moyens de financer et de fournir une aide au développement par l'entremise du PNUD et des fonds qu'il gère (DP/1982/35) au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les incidences financières.
70. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation du Comité budgétaire et financier à ce sujet, ainsi que la note du Secrétaire général (DP/1982/L.19/Add.1) sur les incidences administratives et financières du projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses (DP/1982/L.21), le Conseil a adopté ce projet de décision. A la même séance, le Conseil a également adopté la recommandation du Comité budgétaire et financier (DP/1982/BFC/L.3/Add.22). (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I, décision 82/5, sect. I à III et IV, respectivement.)

Chapitre III

EXECUTION DU PROGRAMME

A. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1981

71. Pour l'examen du point 4 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport annuel de l'Administrateur pour 1981 (DP/1982/6 et Add.1 et Add.1/Annexe), ainsi que de données de base concernant le programme (DP/1982/6/Add.2 et Corr.1), de données supplémentaires concernant le programme (DP/1982/6/Add.3) et d'informations sur les contrats de sous-traitance et les principales commandes de matériel (DP/1982/6/Add.4). En outre, l'attention du Conseil a été appelée sur une note de l'Administrateur concernant la révision de la base de données pour les prochains rapports annuels (DP/1982/7), ainsi que sur une note dans laquelle l'Administrateur signalait les rapports du Corps commun d'inspection publiés en 1981 qui concernaient le programme et les activités du PNUD (DP/1982/8).

72. L'Administrateur a présenté ces rapports à la 12ème séance. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12 à 19).

73. Le Groupe de travail a ensuite examiné cette question afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

74. A sa 37ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18). (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/6.)

B. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à des sessions antérieures

75. Pour l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de l'Administrateur sur le rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement (DP/1982/9 et Add.1), sur le recrutement des administrateurs affectés aux projets (DP/1982/10 et Add.1 et Add.1/Corr.1) et sur l'exécution des projets par les gouvernements (DP/1982/11 et Add.1), de ses rapports intérimaires sur les activités de pré-investissement (DP/1982/12 et Add.1) et de ses rapports sur le Programme d'étude du PNUD (DP/1982/13), sur le renforcement dans les pays en développement de la capacité des établissements de formation aux transports maritimes qui ont une portée multinationale (DP/1982/14) et sur le rôle des femmes dans le développement (DP/1982/16).

1. Rôle du personnel national qualifié

76. A la 21ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a présenté le rapport de l'Administrateur (DP/1982/9); on trouvera un résumé de la déclaration qu'il a faite à ce titre dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.21).

77. A sa 38ème séance, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/9) et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

2. Recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets

78. A la 21ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'amélioration des méthodes et des procédures de recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets (DP/1982/10 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12, 21 et 37).

79. Le Groupe de travail a examiné cette question afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

80. A sa 37ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18). (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/7.)

3. Exécution des projets par les gouvernements

81. A la 21ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a présenté le rapport de l'Administrateur (DP/1982/11 et Add.1). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.21 à 24).

82. Cette question a ensuite été renvoyée au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les incidences financières et formule à ce sujet des recommandations à l'intention du Conseil.

83. A sa 38ème séance, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté la décision 82/8. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

4. Activités de préinvestissement

84. A la 22ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a présenté le rapport intérimaire de l'Administrateur (DP/1982/12 et Add.1). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.22 et 38).

85. Cette question a été renvoyée au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les aspects financiers et formule à ce sujet une recommandation à l'intention du Conseil. Le Groupe de travail l'a également examinée afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

86. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, ainsi que le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18), le Conseil a adopté la décision 82/9. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

5. Programme d'étude du PNUD

87. A la 22ème séance, le Directeur de la Division des relations extérieures et du secrétariat du Conseil d'administration a présenté le rapport de l'Administrateur (DP/1982/13). Les opinions exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.22 et 23).

88. Cette question a ensuite été renvoyée au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les incidences financières. Le Groupe de travail l'a également examinée afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

89. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, ainsi que le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.2), le Conseil a adopté la décision 82/10. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

6. Renforcement dans les pays en développement de la capacité des établissements de formation aux transports maritimes

90. A sa 23ème séance, le Conseil a examiné le rapport de l'Administrateur (DP/1982/14). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.23).

91. A sa 38ème séance, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/14) et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

7. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

92. A la 23ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a rendu compte oralement des mesures prises par le PNUD pour appliquer le nouveau Programme substantiel d'action et la résolution 36/194 de l'Assemblée générale, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12, 13, 23 et 24).

93. Le Groupe de travail a ensuite examiné cette question afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

94. A sa 38ème séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.1). (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/11.)

8. Rôle des femmes dans le développement

95. A la 24ème séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a présenté le rapport de l'Administrateur (DP/1982/16). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.14 et 24).

96. Cette question a ensuite été renvoyée au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les incidences financières. En outre, le Groupe de travail l'a examinée afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

97. A sa 37ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, ainsi que le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18), le Conseil a adopté la décision 82/12. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

C. Programme spéciaux d'assistance

98. Pour l'examen du point 4 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de l'Administrateur sur l'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine dans la région de son ressort (DP/1982/17), sur le programme d'assistance au peuple palestinien (DP/1982/18), sur l'exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda (DP/1982/19) et sur l'assistance à certains pays (DP/1982/48).

1. Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine dans la région de son ressort

99. A la 26ème séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a fait une déclaration liminaire. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.26 et 27).

100. A sa 38ème séance, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/17) et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

2. Assistance au peuple palestinien

101. A la 24ème séance, l'Administrateur a présenté le rapport sur le programme d'assistance au peuple palestinien (DP/1982/18). Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.24 et 25).

102. La question a ensuite été renvoyée au Comité budgétaire et financier pour qu'il en examine les incidences financières et formule à ce sujet une recommandation à l'intention du Conseil. Le Groupe de travail l'a également examinée afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

103. A sa 37ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, ainsi que le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18), le Conseil a adopté la décision 82/13. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

3. Assistance à certains pays

104. A la 27^{ème} séance, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté les questions à étudier au titre de ce point de l'ordre du jour. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.27).

105. Le Groupe de travail a examiné cette question afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

106. A sa 38^{ème} séance, le Conseil a adopté un projet de décision (DP/1982/WG/L.1/Add.14) présenté par l'intermédiaire du Groupe de travail par les délégations des pays suivants : Cuba, Inde, Kenya, Koweït, Malaisie, Mali, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Sri Lanka, Tunisie et Zambie. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/14.) A la même séance, le Conseil a décidé de prendre note du document DP/1982/48 et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

D. Programme d'évaluation

107. Pour l'examen du point 4 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport intérimaire de l'Administrateur sur le programme d'évaluation (DP/1982/20) et de rapports de l'Administrateur résumant l'étude d'évaluation des projets de coopératives rurales bénéficiant de l'aide du système des Nations Unies pour le développement (DP/1982/20/Add.1) et l'étude d'évaluation des projets d'innovation et de réforme de l'enseignement exécutés avec l'aide du système des Nations Unies pour le développement (DP/1982/20/Add.2).

108. A la 24^{ème} séance, l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a fait une déclaration liminaire. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.13, 14 et 24).

109. Le Groupe de travail a examiné cette question afin de mettre au point un projet de décision que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

110. A sa 38^{ème} séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/WG/L.1/Add.13). (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/15.)

Chapitre IV

PLANIFICATION DES PROGRAMMES : TROISIEME CYCLE DE PROGRAMMATION, 1982-1986

111. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note de l'Administrateur sur les chiffres indicatifs de planification (CIP) de référence et sur les ressources spéciales du Programme (DP/1982/21 et Add.2), ainsi que du rapport intérimaire de l'Administrateur sur l'augmentation des contributions des gouvernements hôtes aux bureaux extérieurs du PNUD (DP/1982/21/Add.1 et Add.3).

112. L'Administrateur adjoint a présenté ces rapports à la 25ème séance. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12 à 19 et 25).

113. Les questions examinées au titre de ce point de l'ordre du jour ont été renvoyées au Comité budgétaire et financier pour qu'il en étudie les incidences financières et formule des recommandations à ce sujet. La question des chiffres indicatifs de planification de référence et des ressources spéciales du Programme a également été examinée par le Groupe de travail, afin de mettre au point des projets de décisions que le Conseil serait appelé à étudier et approuver.

114. A sa 37ème séance, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, ainsi que les projets de décisions présentés par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18), le Conseil a adopté les décisions 82/16 et 82/17. (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I.) A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté le projet de décision figurant dans le document DP/1982/PFC/L.3/Add.16. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I, décision 82/18.)

Chapitre V

AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

A. Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies

115. Pour l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de deux rapports du Secrétaire général, l'un sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (DP/1982/22), l'autre contenant des renseignements statistiques à ce sujet pour 1981 (DP/1982/22/Add.1).

116. A la 27^{ème} séance, le Sous-Secrétaire général au Département de la coopération technique pour le développement a présenté les rapports du Secrétaire général. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.12 à 14, 27 et 29).

117. A sa 38^{ème} séance, le Conseil, après avoir examiné un projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.2), a adopté la décision 82/19. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

B. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

118. Pour l'examen du point 6 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapports du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) sur les activités du Fonds en 1981 (DP/1982/23) et sur les allocations consenties aux projets en 1981 (DP/1982/23/Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3), et renseignements supplémentaires concernant les travaux réalisés en 1981 par les organismes et organisation chargés d'exécuter les programmes et projets financés par le FNUAP (DP/1982/23/Add.1).

b) Plan de travail pour 1983-1986 et demande de pouvoir d'approbation, y compris un rapport sur la réserve opérationnelle (DP/1982/24), examen et réévaluation du programme du FNUAP pour la période 1982-1985 (DP/1982/28), et rapports du Directeur exécutif sur les activités multinationales (DP/1982/29 et Add.1), sur l'expérience acquise par le FNUAP dans l'application du système de pays prioritaires (DP/1982/30 et Add.1) et sur l'appui accordé aux activités de recherche-développement sur les contraceptifs (DP/1982/36 et Add.1);

c) Rapports du Directeur exécutif du FNUAP sur l'évaluation des projets du FNUAP (DP/1982/32) et sur l'exécution et le suivi de différents programmes de pays (DP/1982/33);

d) Note du Directeur exécutif du FNUAP sur les projets et programmes proposés (DP/FPA/PROJECTS/REC/1);

e) Rapport du Directeur exécutif du FNUAP et rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme pour l'exercice 1983 et les crédits additionnels demandés pour l'exercice 1982 (DP/1982/25 et DP/1982/26), et rapport du Directeur exécutif sur les intentions du FNUAP concernant la présentation d'un projet de budget biennal (DP/1982/31);

f) Note du Directeur exécutif du FNUAP transmettant les rapports de vérification des comptes du FNUAP (DP/1982/27).

119. A la 28ème séance, le Directeur exécutif du Fonds a présenté les questions à étudier, au titre de ce point de l'ordre du jour. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.28 à 32).

120. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, ainsi que le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.3), a adopté la décision 82/20. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

C. Volontaires des Nations Unies

121. Pour l'examen du point 6 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de l'Administrateur pour 1981 sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/1982/37) et sur des questions de politique opérationnelle (DP/1982/34).

122. A la 33ème séance, l'Administrateur, l'Administrateur assistant chargé du Bureau des activités spéciales et le Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies ont présenté les rapports de l'Administrateur. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.33 et 34).

123. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.3), a adopté la décision 82/21. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

D. Fonds d'équipement des Nations Unies

124. Pour l'examen du point 6 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur pour 1981 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/1982/38) et du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre du système de financement partiel (DP/1982/39).

125. A la 33ème séance, l'Administrateur, l'Administrateur assistant chargé du Bureau des activités spéciales et le Secrétaire exécutif du Fonds ont présenté les rapports de l'Administrateur. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.33).

126. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.13/Add.3), a adopté la décision 82/22. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

E. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

127. Pour l'examen du point 6 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur pour 1981 sur le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1982/40), du rapport de l'Administrateur sur l'énergie géothermique (DP/1982/41) et d'une note de l'Administrateur au sujet d'une demande d'approbation concernant un financement supplémentaire à court terme pour la prospection minière dans le secteur occidental de Chypre (CYP/NR/77/001) (DP/NRE/PROJECTS/5). Une recommandation de l'Administrateur (DP/NRE/PROJECT/REC/1/Rev.1) concernant un projet de prospection de métaux communs en Monténégro oriental, en Yougoslavie (YUG/NR/79/001) a été terminée.

128. A la 35ème séance, l'Administrateur, l'Administrateur assistant chargé du Bureau des activités spéciales et le Directeur du Fonds autorenewable ont présenté les questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.35).

129. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.3), a adopté la décision 82/23. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

F. Coopération technique entre pays en développement

130. Pour l'examen du point 6 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur sur l'utilisation et les propositions d'utilisation des fonds prélevés sur les ressources spéciales du Programme pendant la période 1982-1983 pour financer les activités de promotion de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) (DP/1982/42) et d'un rapport intérimaire de l'Administrateur sur les activités de CTPD réalisées au titre des chiffres indicatifs de planification régionaux et interrégionaux du PNUD ou financés à l'aide d'autres sources (DP/1982/42/Add.1).

131. A la 25ème séance, le Directeur du Groupe spécial de la CTPD a présenté les questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.14 et 25).

132. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.1), a adopté la décision 82/24. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

G. Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

133. Pour l'examen du point 6 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur sur le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (DP/1982/43).

134. A la 34^{ème} séance, l'Administrateur et le Directeur du Fonds intérimaire ont présenté le rapport de l'Administrateur. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.13, 34 et 35).

135. A sa 38^{ème} séance, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/43) et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

H. Activités d'appui dans le domaine de l'énergie

136. Pour l'examen du point 6 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur sur les décisions prises sur les programmes de développement énergétiques, y compris les activités consécutives à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 10-21 août 1981) (DP/1982/44).

137. A la 35^{ème} séance, l'Administrateur a présenté son rapport. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.13 et 35).

138. A sa 38^{ème} séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par la délégation somalie par l'intermédiaire du Groupe de travail (DP/1982/L.22), a adopté la décision 82/25. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I).

I. Activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et autres formes d'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse

139. Pour l'examen du point 6 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne (DP/1982/45);

b) Rapport du Secrétaire général et note du Secrétariat sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (A/37/209 et Add.1 et DP/1982/46/Rev.1);

c) Rapport de l'Administrateur sur les autres formes d'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse (DP/1982/47).

140. A la 32^{ème} séance, après une déclaration de l'Administrateur, le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a présenté les rapports mentionnés aux alinéas a) et b) du paragraphe précédent.

141. A la 35^{ème} séance, l'Administrateur assistant et le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le rapport mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 139. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (DP/1982/SR.14, 32, 34 et 35).

142. A sa 38^{ème} séance, le Conseil, après avoir examiné les projets de décisions présentés par le Président du Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.3), a adopté les décisions 82/26 et 82/27. (Pour les textes de ces décisions, voir annexe I.) A la même séance, le Conseil a décidé de prendre note des documents DP/1982/46 et DP/1982/47 et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

Chapitre VI

QUESTIONS FINANCIERES, BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Analyse annuelle de la situation financière, 1981

143. Pour l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur contenant l'analyse de la situation financière en 1981 (DP/1982/49 et Corr.1) et du rapport de l'Administrateur sur les logements et locaux à usage de bureaux destinés au personnel hors siège (DP/1982/50).

144. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté les décisions 82/29 et 82/30. (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I.)

B. Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1980-1981

145. Pour l'examen du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur sur les dépenses faites au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes, 1980-1981 (DP/1982/51).

146. Le Comité budgétaire et financier ayant décidé d'examiner cette question en même temps que le point 7 c) de l'ordre du jour, et compte tenu de la recommandation pertinente présentée ultérieurement par le Comité, le Conseil, à sa 38ème séance, a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/51) et d'incorporer cette décision à la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

C. Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1982-1983

147. Pour l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport de l'Administrateur relatif aux études sur les effectifs du siège et des bureaux extérieurs (DP/1982/52);

b) Rapport de l'Administrateur sur les montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1982-1983 (DP/1982/53 et Corr.1);

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1982/54).

148. Après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, le Conseil, à sa 38ème séance, a adopté les décisions 82/28, 82/30, 82/31, 82/32 et 82/33. (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I.)

D. Règlement financier du PNUD

149. Pour l'examen du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Note de l'Administrateur relative aux questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire à la vingt-huitième session du Conseil d'administration (DP/1982/55);

b) Rapport de l'Administrateur sur les directives concernant l'achat de matériel, de fournitures et de services (DP/1982/56);

c) Rapport de l'Administrateur sur les mesures prises en application des dispositions de la décision 81/28 en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale (DP/1982/57).

150. A sa 38ème séance, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté les décisions 82/34 et 82/35. (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I.) A la même séance, le Conseil a décidé de prendre note du document DP/1982/55 et d'incorporer cette décision dans la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

E. Dépenses d'appui des organisations

151. Pour l'examen du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de l'Administrateur sur les arrangements relatifs au remboursement des dépenses d'appui aux activités financées par le Fonds d'équipement des Nations Unies ou le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et des dépenses d'appui du Bureau de l'exécution des projets (DP/1982/58);

b) Rapport de l'Administrateur sur la présentation de rapports ex post facto concernant les dépenses d'appui des organisations (DP/1982/59);

c) Rapport de l'Administrateur sur les arrangements préférentiels pour le remboursement des dépenses d'appui (DP/1982/93).

152. A sa 38ème séance, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté la décision 82/36. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

F. Rapports de vérification des comptes

153. Pour l'examen du point 7 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note de l'Administrateur transmettant les rapports de vérification des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution pour l'année 1980 (DP/1982/60).

154. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné les recommandations pertinentes du Comité budgétaire et financier, a adopté la décision 82/37. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

G. Appui sectoriel

155. Pour l'examen du point 7 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note de l'Administrateur sur l'appui sectoriel (DP/1982/61).

156. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté la décision 82/38. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

H. Autres questions : Pool de navires de pêche

157. Pour l'examen du point 7 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note de l'Administrateur sur le pool de navires de pêche (DP/1982/62).

158. A sa 38ème séance, après avoir examiné la recommandation pertinente du Comité budgétaire et financier, le Conseil a adopté la décision 82/39. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

A. Dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des organismes des Nations Unies

159. Pour l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de l'Administrateur contenant des renseignements sur les dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1981, financées au moyen de ressources autres que celles du PNUD (DP/1982/63) et des renseignements sur les dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des Nations Unies en 1980, financées au moyen de ressources autres que celles du PNUD (DP/545 et Corr.1 et 2).

160. Les rapports de l'Administrateur ont été présentés à la 35ème séance par l'Administrateur assistant chargé du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.35).

161. A sa 38ème séance, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Administrateur (DP/1982/63) et d'incorporer cette décision à la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

B. Décisions prises par d'autres organes du système des Nations Unies en 1981

162. Pour l'examen du point 8 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note de l'Administrateur sur les décisions prises en 1981 par des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées (DP/1982/64).

163. A la 25ème séance, le Secrétaire du Conseil a présenté la note de l'Administrateur (voir DP/1982/SR.25).

164. A sa 38ème séance, le Conseil a décidé de prendre note du document DP/1982/64 et d'incorporer cette décision à la décision 82/43. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

C. Relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur

165. Pour l'examen du point 8 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Administrateur sur les relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur (DP/1982/65).

166. Le rapport de l'Administrateur a été présenté par l'Administrateur assistant chargé du Bureau des activités spéciales à la 25ème séance. Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.25).

167. A sa 38ème séance, le Conseil, après avoir examiné le projet de décision présenté par le Président au Groupe de travail (DP/1982/L.18/Add.1), a adopté la décision 82/40. (Pour le texte de cette décision, voir annexe I.)

Chapitre VIII

QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1982 ET 1983

168. A propos du point 9 de l'ordre du jour, le Secrétaire du Conseil a déclaré à la 38ème séance que conformément à sa décision 81/37, le Conseil devait se prononcer sur certaines questions relatives à ses travaux futurs :

- a) Les dates de trois sessions du Comité plénier intersessions;
- b) La date de sa réunion d'organisation pour 1983;
- c) La date de la réunion extraordinaire qu'il tiendrait en février 1983 pour examiner les programmes et projets de pays et les programmes et projets multinationaux pour le troisième cycle de programmation;
- d) La date de la troisième session du Comité de haut niveau sur la coopération technique entre pays en développement;
- e) Les dates de la trentième session du Conseil d'administration, de son Comité budgétaire et financier et de son Groupe de travail;
- f) L'ordre du jour provisoire de la trentième session;
- g) La question de politique générale à examiner à la trentième session;
- h) Le quota indicatif du volume de la documentation à soumettre au Conseil à la trentième session.

Les vues exprimées au cours des débats du Conseil sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (DP/1982/SR.38).

169. A la même séance, le Conseil a adopté les décisions 82/41 et 82/42. (Pour le texte de ces décisions, voir annexe I.)

Blank page



Page blanche

Annexe I

DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1982

	<u>Pages</u>
<u>Réunion d'organisation pour 1982</u>	
82/1. Programme de travail du Conseil d'administration en 1982	40
82/2. Statut d'observateur du Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies	40
82/3. Inclusions de l'arabe parmi les langues officielles du Conseil d'administration	40
<u>Réunion extraordinaire sur la programmation par pays et la programmation multinationale</u>	
82/4. Programmation par pays et programmation multinationale, et autres questions relatives à la coopération pour le développement	41
A. Programmation par pays et programmation multinationale ...	41
B. Affectation des ressources des programmes au matériel	45
C. Proposition de créer une université maritime mondiale	46
<u>Vingt-neuvième session</u> (par point de l'ordre du jour)	
<u>Examen de politique générale : le futur rôle du PNUD, sa structure et les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée (point 3 de l'ordre du jour)</u>	
82/5. Examen de politique générale : le futur rôle du PNUD, sa structure et les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée	46
<u>Exécution du Programme (point 4 de l'ordre du jour) a/</u>	
82/6. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1981	50
82/7. Recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets	50
82/8. Exécution des projets par les gouvernements	52
82/9. Activités de préinvestissement	54

Annexe I (suite)

	<u>Pages</u>
82/10. Programme d'étude du PNUD	54
82/11. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	55
82/12. Rôle des femmes dans le développement	56
82/13. Assistance au peuple palestinien	57
82/14. Exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda ...	58
82/15. Programme d'évaluation	58
<u>Planification des programmes : troisième cycle de programmation, 1982-1986 (point 5 de l'ordre du jour)</u>	
82/16. Assistance au Liban	59
82/17. Chiffres indicatifs de planification (CIP) de référence et ressources spéciales du Programme	59
82/18. Augmentation des contributions des gouvernements hôtes aux bureaux extérieurs du PNUD	60
<u>Autres fonds et programmes (point 6 de l'ordre du jour) a/</u>	
82/19. Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies	60
82/20. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	61
82/21. Volontaires des Nations Unies	66
82/22. Fonds d'équipement des Nations Unies	67
82/23. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'explo- ration des ressources naturelles	69
82/24. Coopération technique entre pays en développement	69
82/25. Mesures prises concernant les programmes relatifs à la mise en valeur des ressources énergétiques	70
82/26. Mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne	71
82/27. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne	71
82/28. Coentreprise PNUD (BNUS)/PNUE (soutien institutionnel) ...	72

Annexe I (suite)

	<u>Pages</u>
<u>Questions financières, budgétaires et administratives (point 7 de l'ordre du jour) a/</u>	
82/29. Analyse annuelle de la situation financière, 1981	72
82/30. Logements et locaux à usage de bureaux destinés au personnel hors siège	73
82/31. Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1982-1983	74
82/32. Pouvoir de l'Administrateur de rétablir des postes	76
82/33. Remboursement du coût des services que les bureaux extérieurs du PNUD fournissent aux agents d'exécution ...	76
82/34. Règlement financier du PNUD	77
82/35. Questions à inscrire à l'ordre du jour du Comité budgétaire et financier à la trentième session du Conseil d'administration	78
82/36. Dépenses d'appui des organisations	78
82/37. Rapports de vérification des comptes	79
82/38. Appui sectoriel	80
82/39. Pool de navires de pêche	80
<u>Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour) a/</u>	
82/40. Relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur	81
<u>Questions relatives aux travaux du Conseil d'administration en 1982 et 1983 (point 9 de l'ordre du jour)</u>	
82/41. Ordre du jour provisoire de la trentième session du Conseil d'administration et questions connexes	81
82/42. Dispositions concernant les réunions du Conseil d'administration en 1982 et 1983	82
x x x	
82/43. Autres rapports examinés par le Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session	83

82/1. Programme de travail du Conseil d'administration en 1982

Le Conseil d'administration

1. Approuve l'ordre du jour provisoire de sa réunion extraordinaire sur la programmation par pays et la programmation multinationale, qui se tiendra du 24 au 28 mai 1982, figurant à l'annexe I du document DP/1982/L.2, tel qu'il a été révisé.

2. Approuve également l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session, qui se tiendra du 1er au 21 juin 1982, figurant à l'annexe II du document DP/1982/L.2, tel qu'il a été révisé.

1ère séance
25 février 1982

82/2. Statut d'observateur du Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la demande du Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies de participer aux travaux du Conseil en qualité d'observateur b/;

2. Décide d'accorder le statut d'observateur au Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies.

1ère séance
25 février 1982

82/3. Inclusion de l'arabe parmi les langues officielles du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Secrétariat contenant les modifications proposées au règlement intérieur du Conseil d'administration (DP/1982/L.3):

2. Approuve les modifications qui y sont proposées concernant les articles 17 et 20 et le paragraphe 1 de l'article 21 du règlement intérieur (DP/1/Rev.3 et Corr.1) qui doivent se lire comme suit :

Article 17

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles du Conseil d'administration; l'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail.

Article 20

Les documents du Conseil d'administration sont établis dans les langues officielles, à l'exception des documents relatifs aux programmes par pays, qui sont présentés par les gouvernements dans l'une des langues de travail aux fins de production et de distribution dans toutes les langues de travail.

Article 21

1. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil d'administration sont rédigés et distribués dans les langues de travail conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale.

lère séance
25 février 1982

82/4. Programmation par pays et programmation multinationale, et autres questions relatives à la coopération pour le développement

A

PROGRAMMATION PAR PAYS ET PROGRAMMATION MULTINATIONALE

Le Conseil d'administration

I

Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les tendances et problèmes ressortant des programmes de pays proposés au Conseil pour approbation en 1982 (DP/1982/4 et Add.1), ainsi que des observations faites à ce sujet par les représentants des gouvernements;

II

1. Approuve les programmes nationaux proposés pour les pays suivants, pour la durée de la période de programmation de chaque pays et dans les limites de leur chiffre indicatif de planification de référence pour 1982-1986, compte tenu de la sous-utilisation ou de la surutilisation de leur chiffre indicatif de planification pour 1977-1981 :

a) Afrique. Angola (DP/CP/ANG/1), Botswana (DP/CP/BOT/3), Burundi (DP/CP/BDI/3), Comores (DP/CP/COI/2), Gabon (DP/CP/GAB/3), Guinée (DP/CP/GUI/3), Guinée-Bissau (DP/CP/GBS/2), Lesotho (DP/CP/LES/3), Madagascar (DP/CP/MAG/3), Malawi (DP/CP/MLW/3), Mozambique (DP/CP/MOZ/2 et Corr.1), République-Unie de Tanzanie (DP/CP/URT/3), Seychelles (DP/CP/SEY/2), Somalie (DP/CP/SOM/3), Zaïre (DP/CP/ZAI/3 et Corr.1), Zambie (DP/CP/ZAM/3 et Corr.1), Zimbabwe (DP/CP/ZIM/1 et Corr.1);

b) Etats Membres. Bahreïn (DP/CP/BAH/3), Djibouti (DP/CP/DJI/1 et Corr.1), Iraq (DP/CP/IRQ/3 et Corr.1), Jordanie (DP/CP/JOR/3), Maroc (DP/CP/MOR/3 et Corr.1), Oman (DP/CP/OMA/3 et Corr.1), Tunisie (DP/CP/TUN/3), Yémen démocratique (DP/CP/PDY/3 et Corr.1);

c) Europe. Albanie (DP/CP/ALB/2), Hongrie (DP/CP/HUN/3), Malte (DP/CP/MAT/3), Portugal (DP/CP/POR/2), Roumanie (DP/CP/ROM/3), Tchécoslovaquie (DP/CP/CZE/3), Turquie (DP/CP/TUR/3), Yougoslavie (DP/CP/YUG/3);

d) Amérique latine. Antigua-et-Barbuda (DP/CP/ANT/1), Antilles néerlandaises (DP/CP/NAW/1), Argentine (DP/CP/ARG/3 et Corr.1), Bahamas (DP/CP/BHA/1), Barbade (DP/CP/BAR/3), Bermudes (DP/CP/BER/1), Brésil (DP/CP/BRA/3), Chili (DP/CP/CHI/3), Dominique (DP/CP/DMI/1 et Corr.1), Equateur (DP/CP/ECU/3), Grenade (DP/CP/GRN/1), Guyane (DP/CP/GUY/3), Haïti (DP/CP/HAI/3), Honduras (DP/CP/HON/3 et Corr.1), îles Caïmanes (DP/CP/CAY/1), îles Turques et Caïques (DP/CP/TCI/1), îles Vierges britanniques (DP/CP/BVI/1), Jamaïque (DP/CP/JAM/3), Mexique (DP/CP/MEX/3), Montserrat (DP/CP/MOT/1), Panama (DP/CP/PAN/3), Paraguay (DP/CP/PAR/3 et Corr.1), Pérou (DP/CP/PER/3), Programme multi-îles des Caraïbes (DP/CP/CAR/3), République dominicaine (DP/CP/DOM/3), Saint-Christophe-et-Nièves (DP/CP/STK/1), Sainte-Lucie (DP/CP/STL/1 et Corr.1), Saint-Vincent-et-Grenadines (DP/CP/STV/1 et Corr.1), Venezuela (DP/CP/VEN/3);

e) Asie et Pacifique. Birmanie (DP/CP/BUR/4 et Corr.1), Chine (DP/CP/CPR/1 et Corr.1), Fidji (DP/CP/FIJ/3), îles Cook (DP/CP/CKI/1 et Corr.1), îles Salomon (DP/CP/SOI/3), Malaisie (DP/CP/MAL/3 et Corr.1), Pakistan (DP/CP/PAK/3 et Add.1), Samoa (DP/CP/SAM/3 et Corr.1), Singapour (DP/CP/SIN/4 et Corr.1*), Thaïlande (DP/CP/THA/3);

2. Approuve également les programmes nationaux pour les Emirats arabes unis (DP/CP/UAE/3) et la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CP/LIB/3), qui excèdent la limite de participation aux coûts fixée par le Conseil dans ses décisions 77/31 et 81/16, ainsi que les arrangements de financement proposés pour ces programmes:

3. Approuve en outre la prolongation du programme de l'Inde (DP/CP/IND/EXTENSION) d'avril 1983 à mars 1985;

4. Prend note des prolongations de programmes nationaux que l'Administrateur a approuvées pour un an (DP/1982/87) en ce qui concerne les pays suivants : Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Gambie, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Togo, République-Unie du Cameroun, Haute-Volta, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Grèce, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Suriname, Trinité-et-Tobago, Arabie saoudite, République arabe syrienne, Yémen;

III

Prend note avec satisfaction des programmes multinationaux du troisième cycle (1982-1986) présentés par l'Administrateur pour l'Afrique et l'Europe (DP/RAF/2 et DP/REU/1), et des arrangements généraux en vue de leur exécution;

IV

Ayant examiné le deuxième Programme régional pour l'Afrique, 1982-1986 (DP/RAF/2), qui a été établi conformément à la notion de participation collective des pays à l'identification des priorités pour les programmes régionaux, comme suite à la résolution 34/206 de l'Assemblée générale,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Convaincu qu'il importe que le PNUD continue à fournir un appui aux Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) pendant le troisième cycle de programmation, 1982-1986,

1. Prie l'Administrateur de continuer à fournir l'appui du PNUD aux cinq Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets pendant toute la durée du troisième cycle de programmation, 1982-1986, en finançant les activités opérationnelles identifiées de temps à autre par les organes délibérants desdits centres, et d'allouer les ressources nécessaires pour assurer pleinement la poursuite des activités de ces centres pendant la période 1982-1986 au moins à leur niveau actuel, étant entendu que les dépenses totales seront maintenues à un niveau compatible avec les chiffres indicatifs de planification régionaux correspondants et autres sources de financement et ne dépasseront pas les ressources financières à tout moment disponibles, conformément aux dispositions pertinentes des décisions 80/30 et 81/16;

2. Prie également l'Administrateur de porter la présente décision à l'attention de tous les pays du ressort du Bureau régional pour les Etats arabes lors de la réunion intergouvernementale qui doit se tenir en 1982 afin que, dans le programme régional pour cette région, la priorité voulue soit accordée à l'assistance au Centre pour l'Afrique du Nord;

V

Tenant compte des opinions exprimées lors de l'examen de la recommandation de l'Administrateur concernant le projet de pays intitulé "Réparation et entretien de locomotives diesel" (VIE/80/054) (DP/PROJECTS/REC/10),

Soulignant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans les programmes et projets du PNUD dans les pays en développement,

Approuve les mesures ci-après :

a) L'Administrateur désignera, comme il est stipulé à la section b), paragraphe 8, du document DP/PROJECTS/REC/10, une équipe d'enquête, composée d'ingénieurs mécaniciens et électriciens spécialistes de l'entretien et de la réparation des locomotives diesel et des locomotives électriques et du travail des ateliers ferroviaires, pour formuler des recommandations concernant l'amélioration des méthodes d'entretien de chacun des principaux éléments des locomotives diesel et électriques;

b) L'équipe élaborera le programme de formation relatif à la réparation et à l'entretien des locomotives diesel et présentera à l'Administrateur ses recommandations concernant le matériel et les matériaux qu'elle estime absolument nécessaires aux fins de la formation et à celles de l'exécution des programmes ou stages de formation prévus et qu'on peut nettement distinguer du matériel et des matériaux nécessaires pour restaurer, réparer et entretenir les locomotives et l'atelier;

c) L'équipe présentera aussi à l'Administrateur ses recommandations concernant le matériel et les matériaux, y compris les installations voulues pour l'atelier, qu'elle estime nécessaires pour étayer un programme de réparation et d'entretien des locomotives.

d) L'Administrateur évaluera les recommandations de l'équipe et aidera le gouvernement à se procurer auprès d'autres sources, y compris les sources d'assistance bilatérale, le matériel et les matériaux visés à l'alinéa c);

e) L'Administrateur, quand il se sera assuré que les conditions nécessaires à l'exécution d'un programme de formation efficace en matière d'entretien et de réparation sont remplies, passera sans tarder, sous réserve des dispositions pertinentes de la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, aux activités de formation visées au paragraphe 9 du document DP/PROJECTS/REC/10;

VI

Autorise l'Administrateur à évaluer et à approuver les demandes d'assistance présentées au PNUD en vue de l'exécution de projets s'inscrivant dans le cadre des programmes par pays et des programmes régionaux, en se conformant aux décisions prises par le Conseil d'administration, à savoir que les dépenses doivent correspondre aux CIP de référence correspondants (E/5543/Rev.1, par. 31) auxquels s'ajouteraient, le cas échéant, les contributions versées par les gouvernements au titre de la participation aux coûts, la condition essentielle étant que les dépenses doivent à tout moment être maintenues dans les limites des ressources financières disponibles, afin de préserver l'intégrité financière du Programme;

VII

1. Approuve les projets mondiaux suivants :

Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques : recherche visant la mise au point de vaccins et de médicaments (phase II) (GLO/81/011) (DP/PROJECTS/REC/1)

Recherche sur l'amélioration des variétés de blé tropical (GLO/81/001) (DP/PROJECTS/REC/2)

Etude et détermination des ressources halieutiques maritimes dans le monde (GLO/82/001) (DP/PROJECTS/REC/3)

Programme international d'amélioration et d'expérimentation des variétés de riz (GLO/79/003) (DP/PROJECTS/REC/4)

Recherche sur les systèmes et les politiques alimentaires (GLO/80/006) (DP/PROJECTS/REC/5 et Corr.1)

Recherche et formation dans le domaine de la technologie et de l'utilisation des engrais (phase II) (GLO/82/005) (DP/PROJECTS/REC/6)

Transfert de technologie concernant la culture des racines et des tubercules (phase II) (GLO/82/002) (DP/PROJECTS/REC/7)

Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale semi-aride : recherche et formation concernant le sorgho et le millet (phase III) (GLO/81/012) (DP/PROJECTS/REC/8)

LIRMA - Recherche et formation sur la trypanosomiase animale (phase II) (GLO/82/003) (DP/PROJECTS/REC/9);

2. Autorise l'Administrateur à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de ces projets;

VIII

Approuve les demandes de pouvoir d'approbation d'une assistance à des projets présentés par les gouvernements des pays suivants : Belize (DP/1982/84), Brunei (DP/1982/86), Chypre (DP/1982/83 et Corr.1), Guinée équatoriale (DP/1982/69 et Corr.1), Iran (DP/1982/73), Kiribati (DP/1982/81), Liban (DP/1982/70), Nauru (DP/1982/77), Nicaragua (DP/1982/85), Nigéria (DP/1982/68 et Corr.1), Ouganda (DP/1982/67), Qatar (DP/1982/94), République populaire démocratique de Corée (DP/1982/78), Soudan (DP/1982/71), Swaziland (DP/1982/90), Tokélaou (DP/1982/76), Tonga (DP/1982/75), Tuvalu (DP/1982/80), Vanuatu (DP/1982/79), Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (DP/1982/74) et Territoire de Hong-kong (DP/1982/82*);

IX

Prie l'Administrateur de prendre en considération, lors de la mise en oeuvre de tous les programmes, projets et pouvoirs d'approbation énumérés ci-dessus, les opinions exprimées par les représentants des gouvernements au cours des débats;

36ème séance
18 juin 1982

B

AFFECTATION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES AU MATERIEL

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1970, contenant le consensus du Conseil d'administration sur le cadre général des activités du Programme des Nations Unies pour le développement et la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée, en date du 28 novembre 1975, relative aux dimensions nouvelles de la coopération technique, dans laquelle a été énoncé l'objectif fondamental de la coopération technique, ainsi que la décision 81/15 du Conseil d'administration, en date du 27 juin 1981,

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur les conclusions de l'étude approfondie effectuée, en entière collaboration avec les organisations, sur l'affectation des ressources des programmes au matériel (DP/1982/3), ainsi que des vues exprimées à son propos par les représentants des gouvernements et de la déclaration de clôture faite par l'Administrateur adjoint au sujet de ce point;

2. Prie l'Administrateur d'agir, en consultation avec les organisations, dans le sens des principales recommandations de l'étude, en ayant à l'esprit les vues exprimées à la Réunion extraordinaire du Conseil d'administration, et lui demande en outre de rendre compte au Conseil d'administration, à sa trentième session, des mesures qu'il aura prises conformément aux paragraphes 26 et 27 du document DP/1982/3;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

3. Prie également l'Administrateur de continuer, en gardant à l'esprit le paragraphe 5 de la décision 81/15 du Conseil d'administration, à faire figurer dans le rapport intitulé "Tendances et problèmes ressortant des programmes des pays qu'il est proposé d'approuver" une analyse succincte des diverses composantes des programmes de pays.

36ème séance
18 juin 1982

C

PROPOSITION DE CREER UNE UNIVERSITE MARITIME MONDIALE

Le Conseil d'administration,

Prenant note de la déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale concernant une proposition tendant à créer une Université maritime mondiale c/, ainsi que de l'appui de principe que de nombreuses délégations ont exprimé en faveur de cette proposition,

Notant avec gratitude l'offre généreuse que le Gouvernement suédois a faite de faciliter la création de l'Université sous réserve que, parallèlement, le Programme des Nations Unies pour le développement verse une contribution de contrepartie,

Tenant compte des vues que l'Administrateur adjoint a exprimées sur la question à la réunion extraordinaire du Conseil d'administration tenue en mai 1982 concernant en particulier le niveau des engagements qui seraient imputés sur le chiffre indicatif de planification interrégional,

Autorise l'Administrateur à engager de nouvelles consultations détaillées avec l'Organisation maritime internationale et, selon que de besoin, avec le Gouvernement suédois afin de mieux préciser un certain nombre de questions de principe et diverses questions techniques et financières, de façon à pouvoir déterminer la nature et le degré de participation éventuelle du PNUD à la création de l'Université maritime mondiale et prendre les mesures nécessaires à ce sujet, et prie l'Administrateur de présenter un rapport intérimaire au Conseil d'administration lors de la réunion extraordinaire qu'il doit tenir en février 1983.

36ème séance
18 juin 1982

82/5. Examen de politique générale : Le futur rôle du PNUD, sa structure et les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée

Le Conseil d'administration,

Réaffirmant l'urgente nécessité d'aboutir à une croissance réelle adéquate des ressources du Programme au cours de la période 1982-1986, ainsi qu'il est envisagé dans l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/200 du 17 décembre 1981,

Réaffirmant aussi les principes fondamentaux d'universalité et de caractère volontaire du Programme, tels qu'ils sont énoncés en particulier dans les résolutions 1240 (XIII), 2688 (XXV) et 3405 (XXX) de l'Assemblée générale, en date des 14 octobre 1958, 11 décembre 1970 et 28 novembre 1975, respectivement,

Réaffirmant également l'importance des activités de coopération technique dans le système des Nations Unies et le rôle central du PNUD dans le financement et la coordination de ces activités,

Reconnaissant qu'il faut continuer à développer et à renforcer le PNUD de façon à aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux,

Préoccupé par le fléchissement alarmant du taux de croissance des ressources du PNUD,

I

1. Prend note des rapports de l'Administrateur sur le rôle et la structure à venir du PNUD, les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée, et de nouveaux moyens de financer et de fournir une aide au développement par l'entremise du PNUD et des fonds qu'il gère (DP/1982/5, DP/1982/15 et DP/1982/35 et Corr.1), ainsi que du débat à haut niveau sur le point 3 de l'ordre du jour qu'il a eu à sa vingt-neuvième session;

2. Réaffirme ses décisions 80/30 du 26 juin 1980 et 81/16 du 27 juin 1981, y compris en particulier les dispositions relatives aux chiffres indicatifs de planification, au taux postulé de croissance annuelle moyenne globale des contributions volontaires et au niveau de ressources envisagé pour le troisième cycle aux fins de la planification préalable;

3. Adresse un appel à tous les pays, en particulier à ceux dont les contributions antérieures ont peut-être été en deçà de ce qu'ils pouvaient annoncer, pour qu'ils accroissent leurs contributions volontaires dès la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement de 1982, et qu'ainsi le taux de croissance annuelle moyenne globale des contributions atteigne 14 p. 100 pour le troisième cycle, comme il était prévu dans la décision 80/30;

4. Invite l'Assemblée générale à examiner à sa trente-septième session la situation financière du PNUD et à voir s'il y a lieu de renforcer l'assistance technique offerte aux pays en développement, par l'intermédiaire du PNUD, à la lumière des résultats de la Conférence pour les annonces de contributions de 1982;

II

1. Décide de créer, en application de l'article 30 de son règlement intérieur, un comité plénier intersessions ayant pour mandat :

a) D'étudier, en consultation avec l'Administrateur et en priorité, les options et recommandations relatives au financement à plus long terme du PNUD formulées dans les documents DP/1982/15 et DP/1982/35 et Corr.1, notamment les mesures proposées concernant les contributions volontaires, la reconstitution des ressources, l'annonce de contributions pluriannuelles, le versement de contributions statutaires et diverses formules combinant le versement de contributions volontaires et statutaires, en tenant compte des vues exprimées sur ces questions, entre autres, au cours des débats du Conseil;

b) D'étudier, en consultation avec l'Administrateur, d'autres questions qui pourraient faciliter la mise en oeuvre des mesures indiquées à l'alinéa a) ci-dessus, y compris en particulier les options et recommandations proposées pour rendre l'action du Conseil plus efficace;

2. Prie son Président, agissant en consultation avec l'Administrateur, de convoquer le Comité plénier intersessions à la date la plus proche possible au Siège de l'ONU, et de lui rendre compte des résultats de cette réunion à sa trentième session;

III

1. Invite l'Administrateur à aider les gouvernements, s'ils le désirent, conformément aux résolutions 2688 (XXV) et 32/197 de l'Assemblée générale, en date des 11 décembre 1970 et 20 décembre 1977, respectivement, à accentuer le rôle de catalyseur que la coopération technique joue dans les activités de développement;

2. Demande instamment au Programme des Nations Unies pour le développement et à tous les organismes et fonds des Nations Unies d'assurer une coordination effective au niveau des pays dans l'exécution de leurs programmes de coopération technique, et invite les gouvernements bénéficiaires à continuer de faciliter l'action menée par le coordonnateur résident pour coordonner plus étroitement l'ensemble de l'assistance technique des Nations Unies, conformément aux résolutions 2688 (XXV) et 32/197 de l'Assemblée générale;

IV

Ayant noté et examiné les propositions de l'Administrateur concernant de nouveaux moyens de financer et d'assurer des activités de coopération technique par l'intermédiaire du PNUD (DP/1982/35 et Corr.1),

Notant et réaffirmant les arrangements et procédures en vigueur,

Ayant pris note de ce que les politiques et procédures actuellement utilisées par le PNUD pour choisir les agents d'exécution seront maintenues,

Reconnaissant que le PNUD joue un rôle central en matière de financement et de coordination des activités de coopération technique dans le cadre du système des Nations Unies,

1. Décide que les plafonds imposés par la décision 81/16 du Conseil, en date du 27 juin 1981, au montant prévu pour les activités impliquant la participation aux coûts seront :

a) Supprimés pour toutes les activités impliquant la participation aux coûts qui sont financées par les pays bénéficiaires;

b) Maintenus à 150 p. 100 du CIP ou à 15 millions de dollars, la somme la plus élevée étant retenue, dans le cas de la participation aux coûts par des tiers;

2. Réaffirme le paragraphe 4 de sa décision 80/44, en date du 27 juin 1980, dans lequel il a prié les gouvernements et les organes directeurs des organisations d'appliquer également aux activités de coopération technique financées par toutes les autres sources extra-budgétaires, y compris les fonds d'affectation spéciale ou les fonds similaires, les modalités de remboursement de dépenses d'appui indiquées au paragraphe 2 du dispositif de cette même décision;

3. Autorise l'Administrateur, dans le cas des organisations qui n'ont pas donné suite au paragraphe 4 de sa décision 80/44, à abaisser le taux de remboursement des dépenses d'appui applicable à un projet financé par des fonds d'affectation spéciale lorsqu'il est établi par l'Administrateur que l'organisation concernée est prête à accepter pour le même projet un taux inférieur, et prie l'Administrateur de faire rapport, dans son analyse annuelle de la situation financière, sur l'exercice du pouvoir conféré dans le présent paragraphe;

4. Autorise également l'Administrateur à accepter des fonds d'affectation spéciale subordonnés à la passation de marchés dans un ou plusieurs pays donateurs, au titre des activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, du Fonds d'équipement des Nations Unies et du système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement;

5. Décide, conformément à l'article 1.2 du règlement financier, qu'il pourra être dérogé à l'article 14.5 du règlement financier, en ce qui concerne ces fonds, seulement dans la mesure nécessaire aux fins énoncées au paragraphe 4, et que l'autorisation donnée dans ce paragraphe cessera automatiquement d'avoir effet à l'expiration d'une période d'un an, à moins que le Conseil d'administration décide expressément de la reconduire;

6. Prie l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa trentième session, un rapport sur l'exercice du pouvoir conféré au paragraphe 4 ci-dessus;

7. Décide que les autres questions soulevées dans le document DP/1982/35 seront étudiées plus avant, en consultation avec l'Administrateur, afin que le Conseil les examine à sa trentième session.

38ème séance
18 juin 1982

82/6. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1981

Le Conseil d'administration,

Prenant note avec satisfaction du rapport annuel de l'Administrateur pour 1981 (DP/1982/6 et Add.1 et Add.1/Annexe), des données de base et des données supplémentaires concernant le programme de 1981 (DP/1982/6/Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3), ainsi que des renseignements relatifs aux contrats de sous-traitance et aux principales commandes de matériel en 1981 (DP/1982/6/Add.4), et tenant compte des vues exprimées à leur sujet au cours de sa vingt-neuvième session,

1. Se félicite de l'intention que l'Administrateur a manifestée dans sa note (DP/1982/7) de réviser et mettre à jour la base de données du Programme pour les rapports annuels du troisième cycle, afin de mieux traduire l'importance accordée à la qualité des résultats du Programme et les autres changements apparus depuis 1972;

2. Prend note des rapports du Corps commun d'inspection dont il est question dans le document DP/1982/8, intitulés "Coordination des activités d'information des organismes des Nations Unies" (JIU/REP/81/2), "Les services de gestion aux Nations Unies" (JIU/REP/81/3), "L'évaluation interne dans les organismes des Nations Unies" (JIU/REP/81/5), "Deuxième rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/81/6), "Application par le système des Nations Unies du Plan d'action de Mar del Plata sur la mise en valeur et la gestion des ressources en eau" (JIU/REP/81/8), "Rapports entre le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies" (JIU/REP/81/9), "Rapport sur l'Université des Nations Unies" (JIU/REP/81/12), et "Rapport sur la Commission économique pour l'Afrique" (JIU/REP/82/1);

3. Prie l'Administrateur de tenir compte des recommandations des inspecteurs qui ont trait à l'amélioration des programmes et projets appuyés par le PNUD.

37ème séance
18 juin 1982

82/7. Recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport de l'Administrateur intitulé "L'amélioration des méthodes et des procédures de recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets" (DP/1982/10 et Add.1 et Add.1/Corr.1), et prenant note des vues exprimées à ce sujet,

Réaffirmant la nécessité d'améliorer les méthodes et les procédures de recrutement des administrateurs affectés aux projets, en particulier de ceux qui sont originaires de pays en développement,

Rappelant la responsabilité qu'il a de s'assurer que les ressources du Programme sont utilisées avec le maximum d'efficacité et d'efficacités, ainsi que de formuler la politique générale et de passer en revue les pratiques suivies dans l'exécution du Programme,

Reconnaissant que les méthodes et procédures de recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets qui sont appliquées par les organisations chargées de l'exécution des projets financés par le PNUD diffèrent sensiblement à plusieurs égards, et que le recrutement des consultants devrait se faire sur la base d'une concurrence internationale ouverte et non sur une base interne,

1. Prie l'Administrateur de maintenir constamment à l'étude les mesures à prendre pour améliorer les méthodes et procédures de recrutement des administrateurs et des consultants affectés aux projets et de faire en sorte que les experts les mieux qualifiés soient recrutés à l'échelle mondiale pour les projets appuyés par le PNUD;

2. Prie également l'Administrateur de poursuivre ses efforts pour coopérer avec les pays en développement à la mise en place et au renforcement de services nationaux de recrutement, afin notamment de faciliter une participation accrue des pays en développement au recrutement d'administrateurs et de consultants;

3. Prie en outre l'Administrateur de poursuivre l'examen des mesures propres à réduire le coût des services d'experts internationaux et de consultants et de soumettre à ce sujet des propositions au Conseil d'administration à sa trentième session;

4. Demande instamment aux organisations chargées de l'exécution des projets de tirer un meilleur parti des services nationaux de recrutement pour maintenir et mettre à jour leurs fichiers afin de recruter des candidats dont les qualifications et les aptitudes ont été soigneusement contrôlées;

5. Invite les organisations chargées de l'exécution des projets à prendre des mesures pour :

a) Améliorer les prévisions concernant les besoins en personnel à affecter aux projets;

b) S'assurer que toutes les annonces de vacance de poste sous forme de définition d'emploi sont diffusées en temps opportun et de la même manière auprès de tous les Etats Membres afin de promouvoir un recrutement international ouvert d'administrateurs et de consultants pour les projets;

c) Réduire les délais nécessaires en vue de recruter des administrateurs qualifiés sur le plan national et international pour les projets;

d) Etablir plus vite des contacts entre le personnel des services opérationnels qui est responsable de la conception des projets et le personnel de recrutement;

6. Accueille avec faveur la présentation, par les gouvernements bénéficiaires, de recommandations pour l'identification de candidats pouvant exercer les fonctions d'administrateurs pour des projets, tant au niveau national qu'au niveau international;

7. Prend note de l'intention manifestée par la Commission de la fonction publique internationale d'entreprendre une étude sur les politiques de recrutement des organismes des Nations Unies et demande à l'Administrateur de porter à l'attention de la Commission son rapport sur la question, la présente décision, ainsi que la documentation de base pertinente;

8. Prie en outre l'Administrateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations figurant dans son rapport, ainsi que d'établir des directives appropriées pour les organisations chargées de l'exécution, et de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration des progrès réalisés dans ce domaine;

9. Prie en outre l'Administrateur de porter à l'attention des organisations chargées de l'exécution le rapport qu'il a adressé au Conseil d'administration et les vues exprimées à son sujet, ainsi que la présente décision.

37ème séance
18 juin 1982

82/8. Exécution des projets par les gouvernements

Le Conseil d'administration,

1. Approuve les recommandations figurant dans les paragraphes 41 et 46 du rapport de l'Administrateur sur l'exécution des projets par les gouvernements (DP/1982/11 et Add.1) pour une période expérimentale allant du 1er janvier 1983 au 30 juin 1985, à la fin de laquelle il réexaminera ces arrangements;

2. Décide que le mandat donné au paragraphe 1 ci-dessus prendra automatiquement fin à moins qu'en réexaminant la question, à sa trente-deuxième session, il décide de maintenir ces arrangements ou d'en adopter d'autres;

3. Prie l'Administrateur d'entreprendre un examen du système d'exécution des projets par les gouvernements durant cette période expérimentale et de lui faire rapport à ce sujet, compte tenu du nombre de pays intéressés, du nombre et des types de projets exécutés et de l'assistance demandée par les gouvernements qui souhaitent exécuter eux-mêmes des projets; ce rapport devra tenir compte entre autres des éléments ci-après, que les compléments de chiffres indicatifs de planification sont destinés à financer :

a) Remboursement des dépenses d'appui des organismes coopérateurs du système des Nations Unies, sur la base du taux de remboursement normalement applicable;

b) Assistance à fournir aux gouvernements pour les aider à couvrir les dépenses administratives supplémentaires auxquelles ils doivent faire face lorsqu'ils exécutent eux-mêmes des projets;

c) Formation de fonctionnaires gouvernementaux, pour renforcer les compétences nationales aux fins de l'exécution des projets par les gouvernements;

d) Le cas échéant, augmentation des effectifs des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent faire face au volume de travail supplémentaire résultant de l'exécution des projets par les gouvernements;

e) Fourniture de services d'agent d'exécution (autres que les services fournis en tant qu'organisme coopérant) consistant en conseils ou autres formes d'appui visant à faciliter la formulation des projets et les activités similaires, aux fins de l'exécution des projets par les gouvernements.

En aucun cas, le complément de chiffre indicatif de planification d'un pays, y compris les dépenses susmentionnées, ne dépassera 13 p. 100. Le rapport de l'Administrateur devra également envisager différentes méthodes possibles pour encourager et aider les gouvernements à exécuter eux-mêmes des projets, à la lumière des opinions exprimées et des observations faites par des membres du Conseil; il devra également inclure une analyse des économies réelles résultant de l'exécution des projets par les gouvernements, tenant compte des dépenses supplémentaires à inscrire éventuellement au budget biennal du PNUD du fait de sa contribution accrue sous forme de personnel et autres ressources.

38ème séance
18 juin 1982

82/9. Activités de préinvestissement

Le Conseil d'administration,

Prenant acte du rapport intérimaire de l'Administrateur sur les activités de préinvestissement (DP/1982/12 et Add.1);

1. Invite à nouveau les gouvernements à accorder la priorité voulue aux activités de préinvestissement lors de l'élaboration des programmes de leur pays;
2. Approuve les efforts entrepris par l'Administrateur et les organisations dans le cadre des arrangements de coopération pour intensifier les activités de préinvestissement;
3. Prend note des mesures prises par l'Administrateur pour instaurer des relations plus étroites avec la Banque Mondiale et les banques régionales de développement de façon que des projets bénéficiant d'une aide du PNUD aboutissent à des investissements induits et prie l'Administrateur d'élargir encore le champ de cette coopération avec les autres sources de financement multilatérales et bilatérales;
4. Décide de créer un mécanisme, décrit au paragraphe 7 du document DP/1982/12, destiné à aider les gouvernements des pays bénéficiaires à financer des études de rentabilité des investissements, essentiellement dans les pays les moins avancés; et approuve à cette fin la création d'un compte spécial d'un montant d'un million de dollars, à prélever sur les ressources spéciales du Programme pendant le troisième cycle de programmation;
5. Note avec satisfaction que l'Administrateur et le Président de la Banque Mondiale, conjuguant leurs efforts, ont entrepris de favoriser encore davantage la promotion des investissements aux fins de la réalisation des objectifs du développement aux niveaux national, régional et interrégional en dispensant une formation spéciale au personnel du PNUD et des organisations; et prie l'Administrateur de lui rendre compte de l'évaluation de cette formation à sa trentième session;
6. Prie également l'Administrateur de lui faire rapport tous les deux ans, à partir de la trente et unième session, sur l'application de la présente décision.

38ème séance
18 juin 1982

82/10. Programme d'étude du PNUD

Le Conseil d'administration,

Prenant note du rapport de l'Administrateur sur la suite donnée à sa décision 81/30 du 27 juin 1981, relative à la création d'un programme d'étude du PNUD (DP/1982/13) et le félicitant des mesures prises en vue de mettre en oeuvre ledit programme,

1. Invite les gouvernements et les organisations et fondations internationales compétentes à appuyer le programme d'étude du PNUD en versant des contributions financières;

2. Fait sienne la proposition de l'Administrateur tendant à convoquer un Comité consultatif honoraire du programme d'étude afin de planifier les activités futures, notamment celles relatives au financement;

3. Invite également l'Administrateur à étudier la possibilité d'organiser des séminaires en divers endroits en vue d'atteindre les objectifs du programme d'étude;

4. Appuie la proposition de l'Administrateur visant à organiser un séminaire à l'intention des parlementaires participant aux sessions de l'Assemblée générale, pour leur permettre de se familiariser avec les activités d'assistance technique en faveur des pays en développement;

5. Prie l'Administrateur de lui faire rapport à sa trentième session sur la suite donnée à la présente décision.

38ème séance
18 juin 1982

82/11. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le Conseil d'administration,

Rappelant les résolutions 35/205 et 36/194 de l'Assemblée générale, en date des 16 décembre 1980 et 17 décembre 1981, respectivement, par lesquelles, notamment, l'Assemblée prie tous les pays donateurs d'attribuer une allocation spéciale d'un montant adéquat au Fonds du PNUD pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et au Fonds d'équipement des Nations Unies, ou par d'autres voies appropriées pour les pays les moins avancés, afin de fournir les ressources supplémentaires dont les gouvernements de ces pays ont besoin,

Soulignant l'urgente nécessité de mettre pleinement en oeuvre le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981,

Réaffirmant l'importance de la coopération technique pour le développement des pays les moins avancés pour étayer le nouveau programme substantiel d'action,

Réaffirmant aussi le rôle spécial qui a été attribué au PNUD dans la mise en oeuvre et le suivi du nouveau programme substantiel d'action,

Notant avec une profonde préoccupation que l'insuffisance des ressources mises à ce jour à la disposition du PNUD pour le troisième cycle de programmation a pour effet de réduire sensiblement le montant des ressources prévues pour faire financer par le PNUD les programmes des pays les moins avancés, ce qui compromet gravement la réalisation intégrale du nouveau programme substantiel d'action,

Soulignant également le rôle important que le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et le Fonds d'équipement des Nations Unies doivent jouer en fournissant des ressources supplémentaires pour faire face aux besoins croissants des pays les moins avancés,

Prenant note du rapport intérimaire, présenté verbalement par l'Administrateur, sur les mesures prises par le PNUD pour mettre en oeuvre le nouveau programme substantiel d'action d/,

Prenant note avec satisfaction le fait que quelques donateurs ont annoncé le versement de contributions extraordinaires au Fonds d'équipement des Nations Unies et au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

1. Prie instamment tous les Etats, en particulier les pays donateurs, ainsi que les institutions financières internationales qui sont en mesure de le faire et d'autres institutions financières multilatérales, de faire tout l'effort possible pour contribuer substantiellement et effectivement au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et au Fonds d'équipement des Nations Unies, et d'agir par d'autres voies adéquates pour les pays les moins avancés, afin d'aider à faire en sorte que le nouveau programme substantiel d'action soit mis en oeuvre intégralement et à temps;

2. Recommande que les contributions versées au Fonds pour les mesures spéciales et destinées aux pays désignés officiellement par l'Assemblée générale comme les moins avancés, soient spécifiées au moment de l'annonce de ces contributions;

3. Prie l'Administrateur de continuer à appuyer la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action et, en particulier, à faire jouer au PNUD, à la demande des gouvernements, le rôle d'organisme chef de file, en vue d'établir et de renforcer des mécanismes de consultation au niveau national, à prendre les autres mesures d'appui et de suivi du nouveau programme substantiel d'action qui relèvent du mandat du PNUD et des fonds et programmes qu'il administre, et à tenir tous les gouvernements au courant de la situation selon qu'il conviendra;

4. Prie également l'Administrateur de lui rendre compte, à sa trentième session, des mesures concrètes prises en vue de l'exécution intégrale de la présente décision.

38ème séance
18 juin 1982

82/12. Rôle des femmes dans le développement

Le Conseil d'administration,

Prenant acte du rapport de l'Administrateur sur le rôle des femmes dans le développement (DP/1982/16) et ayant à l'esprit les dispositions pertinentes du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme e/,

Satisfait de l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre le PNUD et le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, en vue de mieux intégrer les femmes à l'effort de coopération technique,

1. Approuve la recommandation de l'Administrateur de renforcer l'effort en cours visant à institutionnaliser la promotion des intérêts des femmes dans la planification, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de tous les projets;

2. Recommande qu'on tire parti non seulement des mécanismes institutionnels déjà en place mais également de toutes mesures supplémentaires appropriées en vue de renforcer l'effort en cours pour institutionnaliser la promotion des intérêts des femmes, et qu'une action concertée soit menée au cours des trois prochaines années pour fournir à tous les gouvernements qui le souhaitent une assistance spéciale à la programmation en vue d'intégrer les femmes à toutes les activités de projet qui présentent de l'intérêt pour elles;

3. Recommande également que, dans le cadre de toutes les activités de programmation, on veille à ce que toutes les propositions de projet soient examinées et évaluées de façon approfondie en vue d'accroître la participation des femmes au développement;

4. Recommande en outre que l'Administrateur et les gouvernements redoublent d'efforts pour renverser la tendance au fléchissement du nombre de projets auxquels participent des femmes, tendance qui est signalée dans le document DP/1982/16;

5. Décide que des études d'évaluation appropriées devront être établies et soumises au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1984, pour être présentées et servir à la conférence mondiale qui se tiendra en 1985 en vue d'examiner et évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

37ème séance
18 juin 1982

82/13. Assistance au peuple palestinien

Le Conseil d'administration,

Prenant note des progrès réalisés dans l'application de ses décisions 79/18 du 26 juin 1979 et 81/13 du 23 juin 1981,

Rappelant ses décisions 80/30 du 26 juin 1980 et 81/16 du 27 juin 1981 concernant l'utilisation des ressources spéciales du Programme durant le troisième cycle de programmation, 1982-1986,

1. Approuve la méthode qu'a suivie l'Administrateur pour appliquer ses décisions 79/18 et 81/13, telle qu'elle est décrite dans son rapport sur le programme d'assistance au peuple palestinien (DP/1982/18);

2. Autorise l'Administrateur à prélever jusqu'à concurrence de 4 millions de dollars sur les ressources spéciales du Programme d'ici la fin du troisième cycle de programmation afin d'exécuter les projets ayant pour but d'aider à répondre aux besoins économiques et sociaux du peuple palestinien;

3. Fait appel aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales afin qu'ils versent au moins 8 millions de dollars de plus durant le troisième cycle de programmation pour compléter les ressources disponibles au titre des ressources spéciales du Programme aux fins d'aider à répondre aux besoins économiques et sociaux du peuple palestinien.

37ème séance
18 juin 1982

82/14. Exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 81/17 du 27 juin 1981 relative à l'assistance pour le relèvement et la reconstruction de l'Ouganda,

Ayant examiné le rapport de l'Administrateur sur l'exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda (DP/1982/19) et les informations supplémentaires fournies par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique au cours du débat général à sa vingt-neuvième session,

Tenant compte des politiques, des programmes et des mesures qui ont été adoptés par le Gouvernement ougandais en vue d'accélérer le développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur;
2. Prie l'Administrateur de continuer à coopérer étroitement avec le Gouvernement ougandais et de l'aider dans ses efforts de relèvement, de reconstruction et de développement;
3. Prie également l'Administrateur de coopérer avec la Banque Mondiale afin d'aider le Gouvernement ougandais à mobiliser l'appui de la communauté internationale pour l'exécution de son programme de relèvement, de reconstruction et de développement;
4. Décide d'examiner de nouveau la situation de l'Ouganda à sa trentième session et prie l'Administrateur d'établir, à cette fin, un rapport sur l'application de la présente décision.

38ème séance
18 juin 1982

82/15. Programme d'évaluation

Le Conseil d'administration,

Prenant note de la déclaration liminaire de l'Administrateur lors du débat à haut niveau qui a eu lieu à sa vingt-neuvième session,

Prenant note également des rapports pertinents du Corps commun d'inspection (JIU/REP/81/5 et JIU/REP/81/6) et des observations correspondantes de l'Administrateur formulées dans le document DP/1982/8,

Considérant les progrès notables faits depuis quelques années dans l'évaluation des activités du programme et présentés dans les rapports de l'Administrateur sur le programme d'évaluation et les études d'évaluation des projets de coopératives rurales et des projets d'innovation et de réforme de l'enseignement bénéficiant de l'aide du système des Nations Unies pour le développement (DP/1982/20 et Add.1 et 2),

1. Se félicite de l'initiative prise par l'Administrateur d'étudier les moyens d'améliorer encore le système d'évaluation, y compris la création possible d'un groupe de l'évaluation indépendant;

2. Invite l'Administrateur à lui soumettre pour examen, à sa trentième session, des propositions pertinentes.

38ème séance
18 juin 1982

82/16. Assistance au Liban

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 81/16 du 27 juin 1981 et 81/18 du 26 juin 1981,

Considérant la situation difficile du Liban et la nécessité urgente de fournir une assistance à ce pays,

Convaincu qu'à moins d'un effort concerté et intensifié pour aider le Liban à les surmonter, ses difficultés actuelles auront sur son développement futur un effet préjudiciable qui risque de susciter de graves problèmes dans la région,

Ayant à l'esprit que le PNUD est en train de collaborer activement avec la Banque Mondiale afin d'obtenir les données statistiques nécessaires pour calculer le chiffre indicatif de planification de référence du Liban pour le troisième cycle,

1. Approuve la recommandation de l'Administrateur tendant à ce que la décision 81/16 concernant le chiffre indicatif de planification provisoire du Liban demeure applicable;

2. Décide d'attendre sa trentième session pour déterminer le chiffre indicatif de planification de référence du Liban pour le troisième cycle et d'examiner alors cette question en priorité, dans la perspective d'un accroissement de l'assistance du PNUD.

37ème séance
18 juin 1982

82/17. Chiffres indicatifs de planification de référence et ressources spéciales du Programme

Le Conseil d'administration,

Prenant acte de la note de l'Administrateur sur les chiffres indicatifs de planification (CIP) de référence et les ressources spéciales du Programme (DP/1982/21 et Add.2) et des mesures prises par l'Administrateur pour donner suite aux dispositions de sa décision 80/30 concernant l'application d'un même pourcentage de réduction aux montants correspondants devant être financés grâce aux ressources spéciales du Programme, comme il est indiqué au paragraphe 9 du document DP/1982/21,

Approuve les chiffres indicatifs de planification proposés dans le document susmentionné pour Antigua-et-Barbuda, Belize, la Guinée équatoriale, l'Iran, la République centrafricaine et la République démocratique populaire du Yémen, et approuve également les sources de financement recommandées pour les chiffres indicatifs de planification accrus.

37ème séance
18 juin 1982

82/18. Augmentation des contributions des gouvernements hôtes
aux bureaux extérieurs du PNUD

Le Conseil d'administration,

Ayant pris note du rapport d'activité de l'Administrateur sur l'augmentation des contributions aux bureaux extérieurs du PNUD (DP/1982/21/Add.1 et 3),

Ayant pris note également du contenu de l'Accord de base type du PNUD, des accords conclus par le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial et des accords de bureau avec les gouvernements,

Ayant noté que les contributions des gouvernements hôtes aux dépenses des bureaux extérieurs du PNUD peuvent être versées en partie en nature,

Ayant noté en outre qu'en dépit des appels lancés par l'Administrateur, la majorité des gouvernements n'ont pas versé de contributions en espèces ou en nature, ainsi qu'ils auraient dû le faire conformément aux accords,

1. Autorise l'Administrateur à engager des négociations avec les gouvernements en vue de parvenir à un accord sur les montants et les modalités de leurs contributions, afin qu'à compter du 1er janvier 1984, ces contributions, sauf dans le cas prévu au paragraphe 2 ci-après, soient conformes aux accords qu'ils ont signés, en tenant compte lors de ces négociations, de la nécessité de veiller à ce que les logements, installations et autres contributions en nature fournies par les gouvernements correspondent, qualitativement parlant, aux besoins des pays intéressés;

2. Autorise également l'Administrateur à renoncer en partie au paiement de la contribution aux dépenses des bureaux extérieurs, si la situation économique des pays intéressés le justifie;

3. Prend note de l'intention manifestée par l'Administrateur de mettre à la disposition des programmes financés sous forme de participation aux coûts les intérêts perçus sur les soldes résultant de cette participation, aux fins de financer les dépenses d'appui autres que les dépenses de base concernant les programmes en cause;

4. Prie l'Administrateur de faire rapport au Conseil sur ces questions, y compris sur les dispenses autorisées au paragraphe 2 ci-dessus, à sa trente et unième session et à ses sessions ultérieures.

38ème séance
18 juin 1982

82/19. Activités de coopération technique de l'Organisation
des Nations Unies

Le Conseil d'administration,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (DP/1982/22 et Add.1) et rappelant sa décision 81/11 du 24 juin 1981,

1. Réaffirme qu'il appuie l'orientation des travaux du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et approuve le programme d'activités du Département au titre du programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

2. Approuve les efforts poursuivis par le Département pour rationaliser les mécanismes et les procédures opérationnels, améliorer, en collaboration avec le PNUD, la conception et la présentation des projets, coopérer plus étroitement avec les gouvernements et resserrer ses liens avec les bureaux extérieurs du PNUD, en vue de tirer le meilleur parti des ressources financières et techniques disponibles dont disposent les organismes des Nations Unies dans l'intérêt des pays en développement;

3. Félicite le Département d'utiliser ses compétences techniques, dans ses domaines de spécialisation, pour formuler des programmes et des projets de fond comme suite à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

4. Félicite également le Département d'avoir accru le volume de ses activités de coopération technique en faveur des pays en développement en 1981, malgré de lourdes contraintes financières et invite l'Administrateur à tenir pleinement compte des compétences, de l'expérience et des moyens opérationnels spéciaux dont dispose le Département lorsqu'il choisit les agents d'exécution chargés de réaliser les programmes et les projets bénéficiant de l'assistance du PNUD dans les domaines de spécialisation du Département;

5. Insiste pour que les mesures nécessaires soient prises, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977, concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, pour permettre au Département de disposer de plus de souplesse en ce qui concerne les questions administratives, les questions de personnel et les questions financières liées à l'exécution de projets de coopération technique.

38ème séance
18 juin 1982

82/20. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

Le Conseil d'administration,

I

Prenant en considération les observations formulées à sa vingt-neuvième session lors de l'examen du point 6 b) de l'ordre du jour, ainsi que les paragraphes 2 et 3 de la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1972, concernant le rôle du Conseil,

Prenant acte du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour 1981 (DP/1982/23), des renseignements supplémentaires concernant les travaux réalisés en 1981 par les organismes et organisations chargés d'exécuter des programmes et projets financés par le FNUAP (DP/1982/23/Add.1), et du rapport du Directeur exécutif sur les allocations consenties aux projets en 1981 (DP/1982/23/Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3).

Tenant compte des ressources effectivement promises au Fonds lors de la conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement,

Réaffirmant l'opinion qu'il a exprimée au paragraphe 5 de la section I de sa décision 81/7, en date du 23 juin 1981,

1. S'inquiète vivement des tendances défavorables de l'aide apportée aux activités de planification de la famille en 1981, telles qu'elles ressortent du rapport annuel du Directeur exécutif pour 1981 (DP/1982/23), eu égard en particulier à la décision 81/7 du Conseil et espère que cette tendance se renversera en 1982, compte tenu des secteurs prioritaires de l'action du Fonds dans le domaine de la population qui ont été définis au paragraphe 3 de la section I de la décision 81/7;

2. Approuve les méthodes utilisées pour déterminer le montant des ressources programmables, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Directeur exécutif sur l'examen et la réévaluation du programme du FNUAP pour la période 1982-1985 (DP/1982/28), notamment la surprogrammation de 5 p. 100; approuve également la répartition prévue des ressources programmables entre les activités nationales et les activités multinationales, ainsi que la répartition prévue des allocations aux pays; et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur l'application des plans ébauchés dans son rapport à des sessions ultérieures, à l'occasion de la présentation annuelle du plan de travail et de la demande de pouvoir d'approbation;

3. Décide que l'appui du Fonds aux activités multinationales ne devrait pas dépasser 25 p. 100 du montant total des ressources programmables; approuve les directives pour l'approbation des projets multinationaux nouveaux et continués qui figurent dans le rapport du Directeur exécutif (DP/1982/29 et Add.1) et, à cet égard, demande au Directeur exécutif d'aider les commissions régionales et les divers centres régionaux de formation et de recherche démographique, selon qu'il conviendra, demande également que, dans les rapports, les activités multinationales soient présentées à la fois par catégorie du plan de travail et par type d'activité;

4. Approuve le maintien du système de pays prioritaires afin que le Fonds puisse affecter la majeure partie de ses ressources aux pays ayant les besoins les plus pressants et connaissant les problèmes démographiques les plus urgents; considère avec beaucoup d'inquiétude les tendances défavorables de l'assistance aux pays prioritaires et réitère l'avis qu'il a exprimé au paragraphe 4 de la section I de sa décision 81/7, à savoir que tous les efforts devraient être faits pour atteindre l'objectif consistant à consacrer aux pays prioritaires les deux tiers des ressources disponibles au titre des programmes de pays; approuve aussi les nouveaux critères proposés pour la détermination des pays prioritaires dans le rapport du Directeur exécutif sur l'expérience acquise par le FNUAP dans l'application du système de pays prioritaires (DP/1982/30 et Add.1);

5. Reconnaît que tous les pays en développement ont droit à l'assistance du Fonds et prie le Directeur exécutif de faire tout son possible pour que les activités que le Fonds appuie actuellement dans les pays ne soient pas interrompues prématurément;

6. Prend note du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population concernant l'appui accordé aux activités de recherche-développement sur les contraceptifs (DP/1982/36 et Add.1) et

a) Demande au Fonds, conformément au mandat qui lui a été assigné, concernant les questions de population dans le cadre du système des Nations Unies et conformément à la décision 25/31 du Conseil en date du 29 juin 1978, aux termes de laquelle la recherche sur les méthodes de contraception est d'une importance vitale pour la réalisation des objectifs du Fonds, de prendre des mesures pour accroître le niveau de sa contribution financière et l'efficacité de l'appui qu'il apporte aux activités de recherche-développement sur les contraceptifs, i) en encourageant la recherche sur les méthodes de contraception existantes et nouvelles, compte dûment tenu des politiques nationales des pays en développement dans ce domaine et des besoins exprimés par les intéressés, ii) en participant plus activement aux délibérations des organisations de recherche bénéficiant de l'appui du FNUAP en ce qui concerne des programmes et projets appuyés par le FNUAP, et iii) en coordonnant étroitement son assistance dans ce domaine, avec l'appui fourni par d'autres organisations;

b) Reconnaît qu'il est nécessaire que le Fonds s'engage à fournir à ce secteur d'activité un appui accru et à long terme, par l'intermédiaire du Programme spécial de l'Organisation mondiale de la santé sur la recherche, le développement et la formation à la recherche dans le domaine de la reproduction humaine, ainsi que par l'intermédiaire d'organisations internationales et non gouvernementales et d'institutions nationales;

c) Décide que le Fonds devrait verser au Programme spécial de l'OMS, en 1983, une contribution dont le montant ne devrait pas être inférieur à 2 millions de dollars et pourrait atteindre 2,5 millions de dollars, compte tenu de l'alinéa a) i) ci-dessus, étant entendu d'une part que ce montant ne dépasse pas la limite de 25 p. 100 fixée pour les programmes multinationaux et d'autre part que tout montant en sus de 2 millions de dollars serait examiné par le Conseil à sa trentième session;

d) Décide de différer toute décision quant au pourcentage et au niveau accru de financement du FNUAP sur une longue période dans ce secteur d'activité jusqu'à la trentième session du Conseil d'administration et jusqu'à ce que soient connus les résultats des différentes études et évaluations concernant la recherche-développement sur les contraceptifs qui doivent être entreprises en 1983;

e) Prie le Directeur exécutif, du Fonds, compte tenu de ces rapports et des recommandations présentées dans son rapport (DP/1982/36 et DP/1982/36/Add.1), d'établir, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et en consultation avec la Fédération internationale pour le planning familial, un rapport, qu'il soumettrait au Conseil d'administration à sa trentième session, sur le futur rôle du Système des Nations Unies dans la recherche sur la

planification de la famille, y compris la mise au point de contraceptifs, compte tenu des recherches en cours dans les organismes publics et privés et dans les organisations commerciales, sur les perspectives d'avenir concernant le financement de ces travaux de recherche et sur les probabilités de réussite de ces travaux, eu égard aux besoins particuliers des pays en développement;

7. Décide, après avoir examiné le plan de travail pour 1983-1986 (DP/1982/24) et les méthodes exposées dans le "Rapport du Directeur exécutif sur l'examen et la réévaluation du programme du FNUAP pour la période 1982-1985" (DP/1982/28), de donner au Directeur exécutif un pouvoir d'approbation supplémentaire représentant 41 millions de dollars pour 1983 (ce qui porterait le total pour 1983 à 100 p. 100 du montant des ressources pour 1982, soit 149 millions de dollars), 39,75 millions de dollars pour 1984 (ce qui porterait le total pour 1984 à 75 p. 100 du montant de 1983, soit 111,75 millions de dollars), 50 p. 100 du montant de 1983, soit 74,5 millions de dollars, pour 1985, et 25 p. 100 du montant de 1983, soit 37,25 millions de dollars, pour 1986, étant entendu que le Directeur exécutif limitera l'approbation des projets aux ressources disponibles; et prend note des augmentations prévues pour la réserve opérationnelle;

8. Prend acte des rapports du Directeur exécutif du Fonds sur l'évaluation des projets du FNUAP (DP/1982/32) et sur l'exécution et le suivi de différents programmes de pays (DP/1982/33) et prie le Directeur exécutif de lui soumettre désormais périodiquement d'autres rapports de ce genre, en tenant compte des vues exprimées par les membres du Conseil qui ont souhaité que ces rapports soient plus analytiques et plus fonctionnels;

9. Prie le Directeur exécutif du Fonds de mettre à jour son rapport sur le FNUAP dans les années 80 (DP/530), en regroupant les décisions prises par le Conseil d'administration à ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions dans un document de référence unique;

10. Se déclare profondément préoccupé par la diminution des ressources du Fonds et par les conséquences défavorables de cette diminution sur l'exécution des programmes, et invite instamment tous les pays à verser une contribution ou à augmenter leur contribution, compte tenu également du plan de travail qui figure dans le document DP/1982/28, afin que les ressources atteignent le niveau envisagé dans la décision 81/7 pour la période 1982-1985, décision fondée notamment sur l'hypothèse d'une croissance annuelle de 10 p. 100;

11. Approuve une contribution finale de 2 millions de dollars sur deux ans pour le projet de grande ampleur intitulé "Enquête mondiale sur la fécondité (achèvement des travaux et évaluation)" (DP/FPA/PROJECTS/REC/1);

II

Ayant examiné le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme du Fonds pour l'exercice 1983 et la demande de crédits additionnels pour l'exercice 1982 (DP/1982/25), ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1982/26), le rapport du Directeur exécutif du Fonds sur les intentions du FNUAP concernant la présentation d'un projet de budget biennal (DP/1982/31) et la note du Directeur exécutif transmettant les rapports de vérification des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution concernant les fonds qui leur avaient été alloués par le FNUAP (DP/1982/27), et ayant pris en considération les opinions et les observations de ses membres à ce sujet,

1. Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel de 1 374 407 dollars, demandée dans le document DP/1982/25 et modifiée par l'accord entre le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et le Programme des Nations Unies pour le développement relatif aux services d'appui administratif fournis par le PNUD au Fonds, qui seront prélevés sur les ressources du Fonds en vue de financer l'augmentation des sommes nécessaires au remboursement des impôts nationaux sur le revenu au titre d'exercices antérieurs et l'augmentation demandée par le PNUD au titre du remboursement des services d'appui fournis au FNUAP en 1981 et 1982;

2. Approuve également l'ouverture de crédits d'un montant total de 11 171 573 dollars, demandée dans le document DP/1982/25 et modifiée par l'accord conclu entre le Fonds et le PNUD, qui seront prélevés sur les ressources du Fonds pour financer le budget des services administratifs et des services d'appui au programme, y compris le reclassement de deux postes de P-4 à P-5 et d'un poste de P-5 à D-1, comme suit :

<u>Programme</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
Direction exécutive et administration	1 403 639
Services d'appui (administration et information)	3 593 878
Elaboration, évaluation préalable et suivi du déroulement des programmes	6 174 056
	<hr/>
Total net	11 171 573
	<hr/>

3. Prie le Directeur exécutif du Fonds de lui présenter à sa trentième session un rapport sur le projet de budget pour les services administratifs et les services d'appui au programme au cours de la période biennale 1984-1985 du cycle budgétaire du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds gérés par lui, ainsi que des propositions d'amendement au règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds;

4. Prend note de la déclaration du Directeur exécutif suivant laquelle s'il se révèle nécessaire, à la suite de consultations avec le PNUD, de modifier les arrangements en vigueur entre le FNUAP et le PNUD concernant les services d'appui administratif, ces modifications seront soumises au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et demande que ces propositions soient élaborées conjointement avec le PNUD en vue d'assurer l'efficacité et l'économie optimales compatibles avec la politique établie touchant la coopération entre le PNUD et le FNUAP;

5. Prend note également de l'intention du Directeur exécutif de lui soumettre un rapport sur son examen du tableau d'effectifs et des besoins de personnel du FNUAP, y compris le personnel hors siège;

6. Prend note en outre des rapports de vérification des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution concernant les fonds qui leur ont été alloués par le FNUAP au 31 décembre 1980 (DP/1982/27);

7. Décide d'autoriser le Directeur exécutif du Fonds à virer des crédits d'un programme à l'autre dans les budgets approuvés de 1982 et de 1983, dans des limites raisonnables et avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

38ème séance
18 juin 1982

82/21. Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les rapports de l'Administrateur sur des questions de politique opérationnelle et sur le programme des Volontaires des Nations Unies (DP/1982/34 et DP/1982/37) et les vues exprimées à leur sujet à sa vingt-neuvième session,

Notant avec satisfaction les conclusions du premier Colloque de haut niveau sur le service volontaire international et le développement tenu à Sanaa (République arabe du Yémen) en mars 1982 et l'adoption par consensus de la Déclaration de Sanaa,

Notant en outre, ainsi qu'il ressort du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80, l'augmentation prévisible de la demande de techniciens de niveau intermédiaire dans les pays les moins avancés, où servent déjà plus de 50 p. 100 des Volontaires des Nations Unies, qui apportent notamment leur concours aux activités du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne ainsi qu'à d'autres efforts liés aux activités financées au titre des chiffres indicatifs de planification,

Reconnaissant que le programme des Volontaires des Nations Unies permet une utilisation présentant un rapport coût-efficacité favorable de ressources et de connaissances techniques opérationnelles appropriées que l'on peut mettre à la disposition des pays en développement en les intégrant dans le processus de programmation par pays et qui peuvent également être fournies directement aux gouvernements pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement,

Notant que le programme des Volontaires des Nations Unies apporte une contribution importante à la coopération technique entre pays en développement en offrant la possibilité de recourir aux services de spécialistes qualifiés, hommes et femmes, de ces pays,

Tenant compte du fait que le programme des Volontaires des Nations Unies contribue beaucoup à mieux faire comprendre les principes et les objectifs de la coopération internationale pour le développement,

1. Prie l'Administrateur de tenir compte des recommandations figurant dans la Déclaration de Sanaa et de prendre les mesures voulues pour y donner suite;

2. Prie le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies de poursuivre ses efforts louables pour recruter davantage de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies;

3. Prie également le Coordonnateur exécutif de poursuivre ses efforts pour promouvoir la notion de services volontaire dans le domaine de la coopération internationale en vue d'améliorer l'utilisation et l'intégration des Volontaires des Nations Unies dans le cadre des activités de coopération technique menées sous les auspices des Nations Unies;

4. Prend note avec satisfaction du don important qu'un particulier a fait récemment au Fonds bénévole spécial et encourage le Coordonnateur exécutif à poursuivre ses efforts pour obtenir à l'avenir des contributions de ce genre;

5. Décide de renvoyer à sa trentième session l'examen de la question du remboursement des dépenses d'appui;

6. Se déclare préoccupé par la détérioration de la situation financière du Fonds bénévole spécial, prend note des mesures provisoires proposées par l'Administrateur pour faire face aux difficultés qui en résultent et engage vivement les gouvernements, les organisations et les particuliers à verser des contributions au Fonds bénévole spécial ou à augmenter celles qu'ils versent déjà dans l'espoir que ces contributions permettront d'éviter d'avoir à imposer aux pays bénéficiaires des dépenses supplémentaires au titre des chiffres indicatifs de planification pour avoir recours aux services des Volontaires des Nations Unies.

38ème séance
18 juin 1982

82/22. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration,

Prenant note du rapport annuel de l'Administrateur pour 1981 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies et du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre du système de financement partiel (DP/1982/38 et DP/1982/39),

Reconnaissant que le Programme des Nations Unies pour le développement joue un rôle central en assurant la gestion et l'administration unifiées du Fonds d'équipement des Nations Unies,

Prenant note également des résultats obtenus par le Fonds en 1981 en ce qui concerne le taux d'exécution des programmes et le niveau des nouveaux engagements ainsi que de la nouvelle augmentation du volume des activités prévues pour 1982,

Sachant gré aux gouvernements et aux organisations donatrices de leurs contributions aux ressources générales du Fonds, en particulier aux pays qui ont versé des contributions spéciales et supplémentaires à la suite de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris en 1981,

Rappelant la résolution 36/196 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1981, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la décision 81/2 du Conseil d'administration, en date du 19 juin 1981, tendant à ce que le Fonds d'équipement participe directement à la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80,

Approuvant l'orientation des activités du Fonds, notamment la place qu'il fait aux petits projets de développement,

1. Prie l'Administrateur de prendre des mesures pour renforcer la complémentarité entre l'aide à l'équipement fournie par le Fonds et les autres types d'assistance administrés par le PNUD;

2. Prie également l'Administrateur de veiller à ce que le Fonds d'équipement des Nations Unies soit pleinement associé au suivi de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et notamment aux travaux des tables rondes organisées par le PNUD à cette fin;

3. Décide que le Fonds devrait continuer à fonctionner selon le système de financement partiel et prie l'Administrateur d'inclure dans son rapport annuel sur le Fonds un chapitre relatif au fonctionnement du système de financement partiel;

4. Invite instamment tous les gouvernements, les organisations non gouvernementales et autres organisations donatrices à verser des contributions aux ressources du Fonds.

38ème séance
18 juin 1982

82/23. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport annuel de l'Administrateur pour 1981 sur le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et le rapport de l'Administrateur sur l'énergie géothermique (documents DP/1982/40 et DP/1982/41),

Réaffirmant qu'il serait souhaitable que le Fonds maintienne un niveau opérationnel correspondant à six nouveaux projets par an dans le domaine de l'exploration des minéraux solides,

Reconnaissant que le programme d'exploration des minéraux solides exigera de nouvelles contributions au Fonds se chiffrant à au moins 10 millions de dollars par an,

Prenant note du financement supplémentaire à court terme, alloué au projet intitulé "Exploration des minerais dans la partie occidentale de Chypre" (CYP/NR/77/001), qui figure dans le document DP/NR/PROJECTS/5,

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui préconise la mobilisation de fonds supplémentaires et suffisants pour les mesures d'appui préliminaires et les activités de préinvestissement liées à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement, et réaffirme que les ressources spécifiques et supplémentaires devraient être acheminées par les organismes des Nations Unies existants, notamment le Fonds autorenewable,

Notant qu'un certain nombre de pays en développement ont besoin de recevoir d'urgence une assistance financière et technique supplémentaire pour divers stades de la mise en valeur des sources d'énergie géothermique,

1. Autorise le Fonds à étendre ses activités à la prospection géothermique; et
2. Demande instamment à tous les pays de contribuer ou d'accroître leurs contributions au Fonds pour lui permettre de répondre comme il convient aux demandes d'assistance présentées par les pays en développement en vue de l'exploration de ressources naturelles.

38ème séance
18 juin 1982

82/24. Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 79/29 du 29 juin 1979, concernant le renforcement du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et la nécessité de réunir des informations supplémentaires confirmant que le principe d'une coopération technique entre pays en développement trouve effectivement son expression dans les activités courantes du programme et que les obstacles au progrès du mouvement de coopération technique entre pays en développement en général disparaissent,

Notant que la coopération technique entre pays en développement s'est concrétisée efficacement dans un bon nombre de projets et d'autres activités et que les bureaux régionaux participent désormais pleinement à ce processus,

Tenant compte du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement f/ et de la résolution 33/134 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1978, par laquelle l'Assemblée a confié l'examen intergouvernemental global de la coopération technique entre pays en développement dans le cadre du système des Nations Unies au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement,

Prenant acte des rapports de l'Administrateur sur l'utilisation et les propositions d'utilisation des fonds prélevés sur les ressources spéciales du Programme pendant la période 1982-1983 pour financer les activités de promotion de la coopération technique entre pays en développement (DP/1982/42) et sur les activités de CTPD financées au titre des chiffres indicatifs de planification régionaux et inter-régionaux du PNUD et par d'autres moyens (DP/1982/42/Add.1), ainsi que des parties des rapports de l'Administrateur publiés sous les cotes DP/1982/52 et DP/1982/53 qui se rapportent à la coopération technique entre pays en développement,

Prie l'Administrateur de consulter le Comité de haut niveau à sa troisième session, qui se tiendra en 1983, sur les mesures visant à faciliter la coopération technique entre pays en développement, notamment la rationalisation des procédures existantes, et sur les activités du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement en vue de renforcer encore cette coopération.

38ème séance
18 juin 1982

82/25. Mesures prises concernant les programmes relatifs à la mise en valeur des ressources énergétiques

Le Conseil d'administration,

Prenant note de la déclaration liminaire de l'Administrateur sur les mesures prises en ce qui concerne les programmes relatifs à la mise en valeur des ressources énergétiques, s'agissant en particulier du rôle joué par le PNUD dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables g/, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 36/193 de l'Assemblée générale,

Prenante note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les mesures prises en ce qui concerne les programmes relatifs à la mise en valeur des ressources énergétiques (DP/1982/44 et Corr.1),

1. Félicite l'Administrateur de ce qu'il fait pour soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques, en particulier en menant une action étayée par le compte de l'énergie en 1981/82 et en faisant exécuter, conjointement avec la Banque Mondiale, des évaluations du secteur énergétique;

2. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa trentième session des résultats des évaluations du secteur énergétique.

38ème séance
18 juin 1982

82/26. Mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne

Le Conseil d'administration,

Prenant note du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne (DP/1982/45),

Conscient de la nécessité d'exécuter rapidement le Plan d'action dans le cadre de l'effort général visant à promouvoir le développement économique et social de la région en respectant l'environnement,

Pleinement conscient des progrès accomplis par le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, agissant au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement et dans le cadre de l'entreprise commune PNUD/PNUE, dans la mise en oeuvre du Plan d'action,

1. Prie l'Administrateur de continuer de participer au financement des dépenses d'administration et des dépenses d'appui au programme engagées dans le cadre de l'entreprise commune PNUD/PNUE, conformément aux principes établis et en pleine association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vue de faire fournir à temps, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, une aide efficace dans la lutte contre la désertification de la région soudano-sahélienne.

38ème séance
18 juin 1982

82/27. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne

Le Conseil d'administration,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (A/37/209 et Add.1),

Reconnaissant le rôle décisif que joue le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et les résultats notables qu'il obtient en aidant à combattre les effets de la sécheresse grâce à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme des Etats membres du Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel,

Considérant que du fait de la nature et de l'ampleur des besoins des pays de la région soudano-sahélienne, qui sont parmi les pays les moins avancés, il est nécessaire que la communauté internationale continue de renforcer son action de solidarité pour appuyer l'effort de redressement et de relèvement et de développement économique de ces pays,

1. Demande instamment aux gouvernements de fournir un appui accru au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne de façon à lui permettre de mieux répondre aux besoins prioritaires des Etats membres du Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, notamment grâce à des contributions volontaires qui seront annoncées à la Conférence des Nations Unies de 1982 pour les annonces de contributions aux activités de développement;

2. Prie le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne de poursuivre son étroite collaboration avec le Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et les Etats qui en sont membres en vue d'accélérer la mise en oeuvre du programme de redressement et de relèvement de la région soudano-sahélienne.

38ème séance
18 juin 1982

82/28. Coentreprise PNUD (BNUS)/PNUE (soutien institutionnel)

Le Conseil d'administration,

Se félicitant de la manière satisfaisante dont le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne s'acquitte de son mandat de lutte contre la désertification dans la région soudano-sahélienne,

1. Note avec préoccupation que le niveau de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la coentreprise PNUD/PNUE (soutien institutionnel) n'est pas fixé;

2. Demande instamment que cette question soit réglée de manière à ne pas porter atteinte à la capacité du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne d'exercer ses responsabilités élargies dans cette région;

3. Réaffirme sa décision que la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement doit être égale à celle du Programme des Nations Unies pour l'environnement; et

4. Prie l'Administrateur de lui faire rapport sur la question à sa trentième session.

38ème séance
18 juin 1982

82/29. Analyse annuelle de la situation financière, 1981

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport de l'Administrateur sur l'analyse de la situation financière en 1981 (DP/1982/49 et Corr.1),

Tenant compte des observations et des commentaires faits par ses membres,

Notant avec inquiétude la baisse projetée du niveau d'exécution du programme en 1982, faute de ressources suffisantes pour maintenir la croissance envisagée du programme au cours du troisième cycle de programmation,

Rappelant sa décision 80/30 du 26 juin 1980,

1. Prie les gouvernements d'augmenter leurs contributions au Programme, compte tenu de la nécessité d'assurer une répartition plus équitable des contributions;
2. Se déclare fortement préoccupé par le retard avec lequel les contributions sont versées et prie de nouveau instamment les gouvernements de verser leurs contributions au PNUD le plus tôt possible dans l'année;
3. Prie également les gouvernements de communiquer au PNUD, chaque fois qu'ils le peuvent, un plan concernant le versement de leur contribution annuelle;
4. Prie en outre les gouvernements de payer sans retard, en 1982, tous les arriérés dus au Programme;
5. Entérine les mesures prises par l'Administrateur pour s'assurer que le niveau d'exécution du programme corresponde aux ressources disponibles existantes et projetées;
6. Décide de porter à nouveau à 17,5 millions de dollars le niveau des services industriels spéciaux pour la période allant de 1977 à 1981 et autorise que la différence entre ce montant et les dépenses du deuxième cycle soit reportée et ajoutée à l'allocation des services industriels spéciaux pour le troisième cycle.

38ème séance
18 juin 1982

82/30. Logements et locaux à usage de bureaux destinés au personnel hors siège

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur les logements et locaux à usage de bureaux destinés au personnel hors siège (DP/1982/50) ainsi que des propositions supplémentaires que l'Administrateur assistant a faites dans sa déclaration liminaire au sujet du paragraphe 28 du rapport, qui a trait à l'achat par le PNUD d'unités d'habitation, et des vues et observations des membres du Comité budgétaire et financier sur la question;
2. Approuve les dispositions prises jusqu'à présent en vue de fournir des logements et des locaux à usage de bureaux au personnel hors siège;
3. Autorise l'Administrateur à utiliser jusqu'à 20 p. 100 de la réserve de prêts consentis aux gouvernements pour la construction de locaux à usage de bureaux destinés aux bureaux extérieurs;

4. Autorise également l'Administrateur à utiliser les fonds du PNUD pour acheter des unités d'habitation étant entendu qu'il devra agir avec discernement et prudence et seulement lorsqu'il sera pleinement convaincu que c'est là le seul moyen de servir les intérêts supérieurs du Programme;

5. Prie l'Administrateur d'inclure dans son rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière une section concernant la réserve de prêts consentis aux gouvernements pour la construction et les questions connexes.

38ème séance
18 juin 1982

82/31. Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1982-1983

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport de l'Administrateur sur le projet de budget du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds administrés par le Programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (DP/1982/53 et Corr.1),

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1982/54);

2. Approuve des crédits révisés d'un montant brut de 324 966 300 dollars à prélever sur les ressources indiquées au paragraphe 4 ci-après pour financer le budget de l'exercice biennal 1982/1983;

3. Décide que les recettes d'un montant estimatif de 72 422 300 dollars viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant net de ces crédits étant ainsi ramené à 252 544 000 dollars, comme il est indiqué au BNUS paragraphe 4 ci-après;

4. Approuve également l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1,9 million de dollars à prélever sur les ressources du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), qui correspond au montant à rembourser au Bureau de l'exécution des projets au titre de l'exécution de projets financés par le et dont il est tenu compte dans le montant estimatif des recettes de 14 401 800 dollars indiqué ci-après en ce qui concerne le Bureau de l'exécution des projets et le Groupe des services d'achats interorganisations, en attendant un nouvel examen de la question par le Conseil d'administration lors de sa trentième session.

Budget de l'exercice biennal 1982/83

	<u>Montant brut des crédits approuvés</u>	<u>Montant esti- matif des recettes</u>	<u>Montant net des crédits approuvés</u>
	(En dollars E.-U.)		
<u>Ressources du Programme des Nations Unies pour le développement</u>			
i) Activité de base du PNUD	287 791 400	54 430 500	233 360 900
ii) Mesures transitoires	2 500 000	-	2 500 000
iii) Bureau de l'exécution des projets et Groupe des services d'achats interorganisations	14 401 800	14 401 800 ^{h/}	-
iv) Volontaires des Nations Unies	5 925 900	858 100	5 067 800
v) Coentreprises PNUD (BNUS)/PNUE (appui institutionnel)	2 395 300	1 469 800 ^{i/}	925 500
	<u>313 014 400</u>	<u>71 160 200</u>	<u>241 854 200</u>
<u>Ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies</u>			
Fonds d'équipement des Nations Unies	4 990 200	540 900	4 449 300
<u>Ressources du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles</u>			
Fonds autorenewable	3 514 400	309 100	3 205 300
<u>Ressources du BNUS</u>			
Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne	3 447 300	412 100	3 035 200
	<u>324 966 300</u>	<u>72 422 300</u>	<u>252 544 000</u>

5. Modifie le paragraphe 5 de sa décision 81/27 pour autoriser l'Administrateur à utiliser le crédit ouvert au titre des mesures transitoires de la manière qui avait été initialement prévue, au cours de l'exercice biennal 1982/83;

6. Prie l'Administrateur de lui rendre compte, à sa trentième session, de la manière dont il a usé de l'autorisation donnée en application du paragraphe 5 ci-dessus;

7. Autorise l'Administrateur à dépasser le montant brut des crédits ouverts pour le Bureau de l'exécution des projets d'un montant correspondant à l'accroissement des recettes au titre du remboursement des dépenses d'appui. Autorise en outre l'Administrateur à maintenir les dépenses brutes du Bureau de l'exécution des projets au niveau prévu au paragraphe 4 ci-dessus, à condition de ne pas dépasser 13 p. 100 du coût total des projets exécutés par le Bureau.

38ème séance
18 juin 1982

82/32. Pouvoir de l'Administrateur de rétablir des postes

Le Conseil d'administration,

Notant avec satisfaction les mesures positives prises par l'Administrateur pour réduire les effectifs, compte tenu du niveau actuel des ressources,

Notant qu'il est peu probable que des postes doivent être rétablis pour l'exercice biennal 1982-1983, mais considérant qu'il peut être nécessaire de donner à l'Administrateur la souplesse voulue pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont assignées par le Conseil d'administration,

1. Autorise l'Administrateur à présenter au Conseil pour examen, si besoin est, des demandes de postes supplémentaires dans les bureaux extérieurs pour 1983, au cas où les ressources permettraient de programmer cette année-là 80 p. 100 ou plus des chiffres indicatifs de planification de référence; et

2. Prie l'Administrateur d'examiner les incidences opérationnelles, pour le PNUD, du paragraphe 1 de la décision 81/26 du Conseil d'administration, en date du 30 juin 1981, et de faire rapport à ce sujet au Conseil lors de sa trentième session.

38ème séance
18 juin 1982

82/33. Remboursement du coût des services que les bureaux extérieurs du PNUD fournissent aux agents d'exécution

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les propositions présentées par l'Administrateur au paragraphe 51 de son rapport sur les études relatives aux effectifs du siège et des bureaux extérieurs (DP/1982/52) et les observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Tenant compte également des déclarations de l'Administration et des observations faites par les membres du Conseil à ce sujet,

Affirmant le rôle que joue le dispositif constitué par les bureaux extérieurs du PNUD en tant que principal moyen de fournir des services et d'assurer la coordination des activités de coopération technique des organismes du système des Nations Unies sur le terrain,

Reconnaissant que la fourniture de ces services et de cette coordination impose un volume de travail important aux bureaux extérieurs et que, dans de nombreux cas, cela a des incidences sur les dépenses administratives du PNUD,

Notant que le budget pour l'exercice biennal 1982-1983 comprend les ressources nécessaires pour fournir ces services à leur niveau actuel,

1. Autorise l'Administrateur à continuer à fournir, en les maintenant à leur niveau actuel, les services qui sont conformes aux buts et aux responsabilités du PNUD et qui sont actuellement fournis à titre gratuit aux organismes des Nations Unies;

2. Autorise également l'Administrateur, au cas où des organisations demanderaient à des bureaux extérieurs d'effectuer des tâches supplémentaires ou de se charger d'un volume de travail sensiblement accru exigeant des ressources supplémentaires identifiables, à prendre avec les organisations intéressées les dispositions voulues pour répondre à ces besoins.

38ème séance
18 juin 1982

82/34. Règlement financier du PNUD

Le Conseil d'administration,

I

Décide, malgré l'absence de consensus sur les articles 3.5, 3.6, 12.3 et 12.4 proposés par l'Administrateur sur le nouvel article 3.6 proposé, qui restent entre crochets, que tous les autres articles approuvés dans sa décision 81/28 du 30 juin 1981 sont pleinement applicables, et que, dans le cas des cinq paragraphes qui demeurent entre crochets, les anciens articles 6.4, 6.6, 4.2 et 4.3 s'appliqueront, en l'absence de consensus, jusqu'à ce que le Conseil d'administration prenne une décision à sa trentième session.

II

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les progrès réalisés dans l'élaboration de directives concernant l'achat de matériel, de fournitures et de services (DP/1982/56);

2. Prie l'Administrateur de poursuivre son effort pour élaborer ces directives en consultation avec les agents d'exécution et de lui présenter, à sa trentième session, un nouveau rapport sur la question.

III

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les mesures prises en application des dispositions de la décision 81/28 en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale (DP/1982/57) et du paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1982/54); et

2. Accueille avec satisfaction les directives concernant la constitution des fonds d'affectation spéciale par l'Administrateur, étant entendu que le paragraphe 6 de ces directives sera modifié de façon que ses dispositions n'apparaissent pas comme ayant un caractère discriminatoire à l'égard d'une monnaie quelconque.

38ème séance
18 juin 1982

82/35. Questions à inscrire à l'ordre du jour du Comité budgétaire et financier à la trentième session du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Décide que le Comité budgétaire et financier examinera, au cours de la réunion qu'il tiendra immédiatement avant la trentième session du Conseil d'administration, dans le cadre de l'ordre du jour provisoire de la trentième session, les dispositions du règlement financier (décision 81/28 du Conseil d'administration, en date du 30 juin 1981) et les autres questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire à la vingt-neuvième session du Conseil, en vue d'aider le Conseil à résoudre ces questions.

38ème séance
18 juin 1982

82/36. Dépenses d'appui des organisations

Le Conseil d'administration,

1. Prend note des rapports de l'Administrateur sur les arrangements relatifs au remboursement des dépenses d'appui aux activités financées par le Fonds d'équipement des Nations Unies ou le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et des dépenses d'appui du Bureau de l'exécution des projets (DP/1982/58), la présentation de rapports ex post facto concernant les dépenses d'appui des organisations (DP/1982/59) et les arrangements préférentiels pour le remboursement des dépenses d'appui (DP/1982/93);

2. Se félicite des arrangements arrêtés d'un commun accord par le Programme des Nations Unies pour le développement et les organisations pour la présentation de rapports ex post facto sur les dépenses d'appui;

3. Décide d'examiner en 1983 les rapports concernant les organisations opérant sur un budget annuel et en 1984 ceux qui ont trait aux organisations opérant sur un budget biennal, afin de déterminer si ces rapports répondent bien à ses besoins;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur de réaliser une nouvelle étude sur les dépenses d'appui afin de parvenir à un calcul plus précis des dépenses d'appui pour le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et de confirmer le bien-fondé des taux proposés dans le document DP/1982/58 pour les projets financés au moyen des CIP et les projets financés par le Fonds d'équipement des Nations Unies;

5. Prie l'Administrateur de poursuivre ses consultations avec les organisations en vue d'aboutir à un accord sur le niveau de remboursement des dépenses d'appui dans le cas des activités financées par le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et par le Fonds d'équipement des Nations Unies;

6. Prie également l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa trentième session un rapport sur les résultats de l'étude et des consultations avec les organisations mentionnées aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus;

7. Décide que seules les organisations pouvant fournir des preuves suffisamment documentées des dépenses d'appui encourues au titre de l'exécution de programmes financés par le Programme des Nations Unies pour le développement seront admises à bénéficier d'un traitement préférentiel pour le remboursement des dépenses d'appui;

8. Autorise l'Administrateur à inclure, à l'avenir, un rapport sur le traitement préférentiel pour le remboursement des dépenses d'appui dans son rapport sur l'examen annuel de la situation financière du Programme.

38ème séance
18 juin 1982

82/37. Rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration,

1. Prend note du rapport de l'Administrateur transmettant les rapports de vérification des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution pour l'année 1980 (DP/1982/60), des observations de l'Administrateur sur les avis donnés par les vérificateurs des comptes sur des questions de fond, et des observations et explications complémentaires formulées par l'Administration durant la discussion;

2. Prie l'Administrateur de rappeler aux organisations l'importance que le Conseil d'administration attache à des rapports de vérification des comptes contenant des observations sur des questions de fond, et de les consulter à nouveau en vue d'obtenir de la part des vérificateurs extérieurs des comptes de tous les agents d'exécution des rapports de vérification des comptes qui répondent mieux aux préoccupations déjà exprimées par le Conseil d'administration dans ses décisions 79/47 du 10 juillet 1979, 80/39 du 27 juin 1980 et 81/41 du 30 juin 1981;

3. Prie également l'Administrateur de lui présenter, lors de sa trentième session, une estimation des dépenses supplémentaires que pourrait occasionner la présentation de ces rapports au Conseil.

38ème séance
18 juin 1982

82/38. Appui sectoriel

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 80/32 du 27 juin 1980 et 81/39 du 30 juin 1981,

Ayant examiné la note de l'Administrateur sur l'appui sectoriel (DP/1982/61) et les vues et observations de ses membres à ce sujet,

1. Approuve le montant que l'Administrateur a proposé d'affecter aux activités d'appui sectoriel en 1982;
2. Décide d'assurer à l'avenir le financement de l'appui sectoriel, essentiellement pour le compte des petites organisations;
3. Prie l'Administrateur de prendre les mesures nécessaires pour financer le programme d'appui sectoriel dans la limite des ressources financières globales du Programme;
4. Réaffirme que le programme d'appui sectoriel sera réduit du même pourcentage global que les chiffres indicatifs de planification de tous les pays;
5. Autorise l'Administrateur à financer le plus grand nombre possible de postes de conseillers principaux hors siège pour le développement industriel dans la limite des ressources disponibles tout en poursuivant avec les Etats membres les consultations qu'il lui avait demandé d'engager par ses décisions 80/32 et 81/39;
6. Décide également qu'en ce qui concerne tant les pays hôtes que les autres pays qui font appel aux services d'un conseiller principal hors siège pour le développement industriel, priorité sera donnée à ceux de ces pays qui ont conclu les accords visés au paragraphe 4 de la décision 81/39 du Conseil, de sorte qu'une partie du coût total net de ces services soit financée par les chiffres indicatifs de planification des pays ou par d'autres sources nationales, en vue d'arriver autant que possible à une part qui corresponde au quart du coût de ces services, en tenant compte de la situation particulière des pays les moins avancés;
7. Invite le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à se préoccuper, à leurs prochaines sessions ordinaires, de l'urgente nécessité pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de prendre à sa charge une plus grande part du coût du programme des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel;
8. Décide en outre d'examiner à sa trentième session les progrès accomplis à cet égard.

38ème séance
18 juin 1982

82/39. Pool de navires de pêche

Le Conseil d'administration,

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le pool de navires de pêche (DP/1982/62);

2. Approuve les propositions présentées dans le rapport de l'Administrateur, tendant à négocier et à mettre en place un programme de coopération avec les gouvernements des pays intéressés afin d'utiliser des navires de recherche et de formation leur appartenant;

3. Autorise l'Administrateur à prendre les mesures nécessaires pour remettre à neuf, moyennant un coût d'environ 1,8 million de dollars, cinq navires appartenant au PNUD, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Le produit de la vente de certains navires sera utilisé pour financer la remise à neuf d'autres navires;

b) Le solde du montant nécessaire pour financer la remise à neuf des navires, qui sera prélevé à titre d'avance sur les ressources générales du PNUD, sera remboursé à l'aide des droits perçus pour l'utilisation des navires dans un délai approximatif de sept ans à compter de la date de leur remise à neuf.

38ème séance
18 juin 1982

82/40. Relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur

Le Conseil d'administration,

Prenant note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur (DP/1982/65) et réaffirmant les principes directeurs concernant les relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur,

Décide que le Conseil devra à l'avenir être informé, par le biais du rapport annuel de l'Administrateur, des activités menées conformément à ces principes directeurs.

38ème séance
18 juin 1982

82/41. Ordre du jour provisoire de la trentième session du Conseil d'administration et questions connexes

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 81/37 du 27 juin 1981,

1. Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour sa trentième session :

Ordre du jour provisoire de la trentième session j/

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau k/
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Examen de politique générale
5. Exécution du Programme
6. Planification des programmes
7. Autres fonds et programmes
8. Questions financières, budgétaires et administratives
9. Questions diverses
10. Date et ordre du jour provisoire de la trente et unième session.

2. Décide que la question de politique générale qu'il examinera à sa trentième session sera la suivante : "Mesures permettant de mobiliser pour le PNUD des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée";

3. Décide également que le quota indicatif de la documentation qui lui sera soumise à la trentième session, non compris la documentation sur les programmes de pays et les programmes multinationaux, sera de 1 300 pages, dont 300 pages pour les documents directifs et 1 000 pages pour les documents d'appui.

38ème séance
18 juin 1982

82/42. Dispositions concernant les réunions du Conseil d'administration en 1982 et 1983 1/

Le Conseil d'administration,

Décide d'adopter, sous réserve de confirmation par le Comité des conférences et l'Assemblée générale, les dispositions ci-après pour ses réunions de 1982 et 1983 :

- | | |
|---|---|
| a) Comité plénier intersessions : | 13-15 septembre 1982, New York
9-11 février 1983, New York
6-8 avril 1983, New York |
| b) Réunion d'organisation et réunion extraordinaire : | 14-18 février 1983, New York |
| c) Comité budgétaire et financier : | 31 mai-23 juin 1983, New York |
| d) Conseil d'administration : | 6-24 juin 1983, New York |
| e) Groupe de travail : | 13-23 juin 1983, New York. |

38ème séance
18 juin 1982

82/43. Autres rapports examinés par le Conseil d'administration
à sa vingt-neuvième session

Le Conseil d'administration,

Prend acte des documents ci-après :

- a) Rapport de l'Administrateur sur le rôle du personnel national qualifié (DP/1982/9 et Add.1);
- b) Rapport de l'Administrateur sur le renforcement dans les pays en développement de la capacité des établissements de formation aux transports maritimes qui ont une portée multinationale (DP/1982/14);
- c) Rapport de l'Administrateur sur l'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine dans la région de son ressort (DP/1982/17);
- d) Rapport de l'Administrateur sur le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (DP/1982/43);
- e) Note du secrétariat sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (DP/1982/46/Rev.1);
- f) Note de l'Administrateur concernant les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire à la vingt-neuvième session du Conseil d'administration (DP/1982/55);
- g) Rapport de l'Administrateur sur l'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse (DP/1982/47);
- h) Rapport de l'Administrateur sur l'assistance à certains pays (DP/1982/48);
- i) Rapport de l'Administrateur sur les dépenses au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes, 1980-1981 (DP/1982/51);
- j) Rapport de l'Administrateur sur les dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1981, financées au moyen de ressources autres que celles du PNUD (DP/1982/63);
- k) Note de l'Administrateur sur les décisions prises en 1981 par des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées (DP/1982/64).

38ème séance
18 juin 1982

Notes

a/ Voir également la décision 82/43, intitulée "Autres rapports examinés par le Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session".

b/ Voir DP/1982/SR.1.

c/ Voir DP/1982/SR.8.

d/ Voir DP/1982/SR.23.

e/ Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980 (A/CONF.94/35), chap. I.

f/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif, chap. I.

g/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

h/ Y compris a) le montant du remboursement de 1,6 million de dollars versé au Groupe des services d'achats interorganisations qui a été prélevé sur les fonds prévus dans les ressources générales du PNUD pour les dépenses d'appui des organisations et b) le montant estimatif du remboursement des dépenses d'appui versé au Bureau de l'exécution des projets, soit 7,7 millions de dollars pour les activités financées par le PNUD; 1,7 million de dollars pour les activités financées par le FENU et 1,9 million de dollars pour les activités financées par le BNUS. Le solde de 1,5 million de dollars correspond aux contributions du personnel.

i/ Y compris la part supportée par le PNUE (50 p. 100) des dépenses d'appui institutionnel en coentreprise.

j/ Etabli conformément à la décision 81/37 du Conseil d'administration. Des subdivisions y seront ajoutées et des annotations seront établies compte tenu des autres décisions adoptées par le Conseil à sa vingt-neuvième session, des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982, et par l'Assemblée générale à sa trente-septième session, et eu égard à toute autre question devant être portée à l'attention du Conseil d'administration en vertu de l'article 8 de son règlement intérieur (DP/1/Rev.4).

k/ Conformément à l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section I et aux dispositions pertinentes de la section IV de la décision 81/37, les membres du Bureau seront élus au cours de la réunion d'organisation du Conseil pour 1983.

l/ Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement doit se réunir du 31 mai au 6 juin 1983 à New York.

Annexe II

ORDRES DU JOUR DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES EN 1982 ET REPRESENTATION

A. Ordre du jour de la réunion d'organisation pour 1982 a/

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport intérimaire sur la suite à donner à la décision 81/37 du Conseil d'administration, intitulée "Rationalisation des travaux du Conseil d'administration"
5. Questions relatives aux travaux du Conseil en 1982
6. Inclusion de l'arabe parmi les langues officielles du Conseil d'administration
7. Questions diverses

B. Ordre du jour de la réunion extraordinaire sur la programmation par pays et la programmation multinationale b/

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
3. Programmation par pays et programmation multinationale
 - a) Exécution de certains programmes par pays
 - i) Rapport intérimaire sur l'exécution des programmes dans chaque région
 - ii) Examen du deuxième programme pour le Viet Nam
 - b) Affectation de ressources des programmes au matériel
 - c) Tendances et problèmes de la programmation par pays
 - d) Examen et approbation des programmes et des projets par pays (y compris des demandes de prolongation)
 - e) Examen des programmes régionaux
 - f) Examen et approbation de programmes et projets mondiaux et interrégionaux
 - g) Pouvoir d'approbation
4. Questions diverses

C. Ordre du jour de la vingt-neuvième session c/

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
3. Examen de politique générale : Le futur rôle du PNUD, sa structure et les nouveaux moyens concrets de mobiliser des ressources accrues sur une base de plus en plus prévisible, continue et assurée
4. Exécution du Programme
 - a) Rapport annuel de l'Administrateur pour 1981
 - b) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à des sessions antérieures d/
 - c) Programmes spéciaux d'assistance : Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine dans la région de son ressort, assistance au peuple palestinien et assistance à certains pays e/
 - d) Programme d'évaluation
5. Planification des programmes : Troisième cycle de programmation, 1982-1986
6. Autres fonds et programmes f/
 - a) Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies **
 - b) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population **
 - c) Volontaires des Nations Unies ***
 - d) Fonds d'équipement des Nations Unies ***
 - e) Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles ***
 - f) Coopération technique entre pays en développement ***
 - g) Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement
 - h) Activités d'appui dans le domaine de l'énergie ***
 - i) Activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et autres formes d'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse ***
 - i) BNUS : Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne
 - ii) BNUS : Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne
 - iii) Autres formes d'assistance aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse

7. Questions financières, budgétaires et administratives
 - a) Analyse annuelle de la situation financière, 1981
 - b) Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1980-1981
 - c) Budget des services d'appui aux programmes et des services administratifs, 1982-1983
 - i) Etudes sur les effectifs du siège et des bureaux extérieurs
 - ii) Montants estimatifs révisés, budget pour 1982-1983
 - d) Règlement financier du PNUD
 - e) Dépenses d'appui des organisations
 - f) Rapports de vérification des comptes
 - g) Appui sectoriel
 - h) Autres questions : pool de navires de pêche
8. Questions diverses
 - a) Dépenses ordinaires et extra-budgétaires de coopération technique des organismes des Nations Unies
 - b) Décisions prises par d'autres organes du système des Nations Unies en 1981
 - c) Relations entre le PNUD et les institutions de l'extérieur
9. Questions relatives aux travaux du Conseil en 1983.

D. Représentation aux réunions du Conseil d'administration tenues en 1982

1. Etaient représentés les membres du Conseil d'administration ci-après : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Autriche, Barbade, Belgique, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Guinée, Inde, Italie, Japon, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen et Zambie.

2. Les Etats ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Bolivie, Burundi, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Finlande, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Hongrie, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Malte, Maroc, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Saint Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre.

3. Un observateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie était présent.
4. Un observateur de l'Organisation de libération de la Palestine était présent.
5. Etaient également présents des observateurs des mouvements de libération nationale ci-après : African National Congress (Afrique du Sud), Pan Africanist Congress of Azania (Afrique du Sud), South West Africa People's Organization.
6. Etaient représentés les services du Secrétariat de l'ONU et les organismes des Nations Unies ci-après : Cabinet du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, Département de la coopération technique pour le développement, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine, Commission économique pour l'Afrique, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
7. Etaient représentés les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ci-après : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation maritime internationale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Agence internationale de l'énergie atomique, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Centre du commerce international.
8. Des observateurs des organisations intergouvernementales ci-après ont pris part aux réunions : Banque asiatique de développement, Communauté économique européenne, Banque interaméricaine de développement, Organisation de l'unité africaine, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme.
9. Des observateurs des organisations non gouvernementales ci-après ont participé aux réunions : Fédération internationale pour le planning familial, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Notes

a/ Adopté par le Conseil à sa 1ère séance, le 25 février 1982.

b/ Adopté par le Conseil à sa 2ème séance, le 24 mai 1982.

c/ Adopté par le Conseil à sa 12ème séance, le 1er juin 1982.

d/ Les rapports soumis au Conseil concernent la suite donnée aux décisions 81/19 (Rôle du personnel national qualifié), 81/20 (Recrutement des administrateurs affectés aux projets), 81/21 (Exécution des projets par les gouvernements), 81/22 (Activités de préinvestissement), 81/30 (Programme d'étude du PNUD), 81/33 (Renforcement dans les pays en développement de la capacité des établissements de formation aux transports maritimes), 81/35 (Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés) et 80/22 (II) (Rôle des femmes dans le développement).

e/ Suite donnée aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil d'administration.

f/ Un double astérisque (**) désigne un fonds ou un programme placé sous la direction du Conseil d'administration. Un triple astérisque (***) désigne un fonds ou un programme placé sous la direction du Conseil d'administration et géré par l'Administrateur.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
